



**ENSEMBLE  
POUR MIEUX EXCELLER**  
Rapport annuel 2011 • 2012

## MISSION VISION

### Vision des CA du Canada

Nous sommes la profession canadienne regroupant des leaders qui assument des rôles de dirigeants, de conseillers, d'experts financiers, de fiscalistes et de certificateurs la plus estimée et la plus reconnue à l'échelle internationale.

### Valeurs de la profession de CA

Les comptables agréés sont estimés pour leur intégrité et pour leur expertise.

### Raison d'être de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Notre raison d'être, telle qu'établie par le *Code des professions* du Québec, consiste à assurer la protection du public.

### Mission de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Notre mission consiste à aider nos membres à exceller dans le but premier d'assurer la protection du public.

Veillez prendre note qu'en raison de l'unification des trois ordres comptables québécois au sein de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec, le 16 mai dernier, l'exercice 2011-2012 de l'Ordre des CA du Québec s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 15 mai 2012, veille de l'entrée en vigueur de la loi instituant l'Ordre des CPA du Québec. En conséquence, les informations réglementaires figurant dans le présent rapport sont présentées selon deux dates distinctes : en date du 31 mars 2012, date de fin d'exercice de tous les ordres professionnels, et en date du 15 mai 2012, date qui couvre également la période excédentaire du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai.

Montréal, septembre 2012

**Ministre responsable de l'application des lois  
professionnelles  
Gouvernement du Québec**

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 15 mai 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,  
**Daniel McMahon, FCPA, FCA**

Le président du Conseil,  
**Stephan Robitaille, FCPA, FCGA**

Montréal, septembre 2012

**Président  
Office des professions du Québec**

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter 50 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 15 mai 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le président et chef de la direction,  
**Daniel McMahon, FCPA, FCA**

Le président du Conseil,  
**Stephan Robitaille, FCPA, FCGA**

Québec, septembre 2012

**Président  
Assemblée nationale**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour l'exercice clos le 15 mai 2012.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

**Le ministre responsable de l'application des lois  
professionnelles**

## TABLE DES MATIÈRES

Mission • Vision	1
Lettres de transmission	2
Message de la présidente du Conseil et du président et chef de la direction	4
Membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif	10
Tableau de l'Ordre	14
Comité d'audit	18
États financiers	19
Arbitrage des comptes	48
Assurance de la responsabilité professionnelle	49
Bureau du syndic	50
Discipline	52
Exercice illégal et usurpation de titre	54
Fonds d'indemnisation	55
Formation continue obligatoire	56
Formation professionnelle	58
Inspection professionnelle	59
Reconnaissance des équivalences	63
Règlementation	64
Révision	65
Personnel de l'Ordre	66
Pour en savoir plus	69

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

### ENSEMBLE POUR MIEUX EXCELLER

L'année 2011-2012 a été une année marquante pour la profession comptable québécoise et canadienne en raison du dossier de l'unification. C'est également en 2011-2012 que Manon Durivage, FCA, a officiellement accédé à la présidence de l'Ordre. Toute l'année durant, la nouvelle présidente du Conseil et le président et chef de la direction, Daniel McMahon, FCA, ont fait du dossier de l'unification une priorité et ont travaillé sans relâche, en compagnie de leurs homologues CGA et CMA ainsi que des membres du Comité exécutif de l'Ordre, à établir les fondements de ce qui allait devenir l'Ordre des CPA du Québec. De multiples projets liés, notamment, à la protection du public et à l'accessibilité à la profession ont aussi été réalisés au cours des derniers mois. Résumé d'une année historique pour l'ensemble des professionnels comptables.

Daniel McMahon, FCA,  
et Manon Durivage, FCA



## UNIFICATION DE LA PROFESSION

L'exercice 2011-2012 a bien sûr été marqué par tout le travail entourant l'unification de la profession comptable. C'est à l'invitation de l'Office des professions du Québec que l'Ordre des CA, l'Ordre des CGA et l'Ordre des CMA ont convenu, en mai 2011, de mener une réflexion conjointe sur l'avenir de la profession comptable au Québec.

Du 15 août au 13 septembre 2011, les conseils des trois ordres ont procédé à une tournée provinciale dans 12 villes situées aux quatre coins de la province. Des séances d'information identiques ont également été tenues chez certains grands employeurs de CA de la région de Montréal et un webinaire a été mis en ligne pour les membres n'ayant pas eu l'occasion de s'exprimer sur la proposition de projet d'unification de la profession comptable.

En tout, ce sont quelque 40 séances d'information et d'échanges qui ont été organisées à l'intention des membres, des candidats à la profession et des futurs membres. Nous tenons d'ailleurs à remercier ceux et celles qui, malgré leur horaire surchargé, ont pris le temps de s'informer sur le projet et de faire entendre leur point de vue par l'intermédiaire des différents moyens de communication mis en place (interventions lors de séances d'information, messages vocaux ou courriels). Tous les commentaires reçus ont été notés et compilés, et les membres des conseils d'administration des trois ordres ont reçu un rapport de compilation exhaustif afin de prendre connaissance de l'ensemble des réactions des membres. Cette rétroaction a en outre contribué à alimenter la réflexion des membres des conseils.

Le 4 octobre 2011, les trois ordres comptables québécois ont annoncé par la voie d'un communiqué conjoint qu'ils avaient donné à l'Office des professions du Québec un avis favorable à l'unification

de la profession comptable au Québec au sein de l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec. Dès lors, un comité directeur de transition a été mis sur pied. Grâce à la collaboration soutenue de l'Office des professions du Québec, le projet de loi n° 61, *Loi sur les comptables professionnels agréés*, a été déposé à l'Assemblée nationale quelques mois plus tard, le 28 mars 2012, par le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Jean-Marc Fournier.

Au moment d'écrire ces lignes, le Québec est à l'avant-garde du mouvement à l'échelle du Canada. Une fois la Loi sur les CPA entrée en vigueur, l'Ordre des CA, l'Ordre des CGA et l'Ordre des CMA céderont la place au nouvel Ordre des CPA du Québec, qui réunira les 35 000 comptables professionnels du Québec pour y former le troisième ordre professionnel en importance. Cette ultime étape sera l'aboutissement de la cinquième tentative d'unification de la profession comptable québécoise en près de 40 ans.

## PROTECTION DU PUBLIC

### Harmonisation de l'inspection professionnelle

L'exercice 2011-2012 a vu l'arrivée d'un nouveau processus d'évaluation, ainsi que d'un rapport d'inspection renouvelé et harmonisé pour l'ensemble des provinces. Établie selon les recommandations formulées par l'Équipe de travail sur le programme d'inspection professionnelle (PIP) et menée par des responsables de l'inspection professionnelle d'ordres provinciaux, la nouvelle approche harmonisée vise à améliorer l'évaluation des connaissances et des compétences des CA, à assurer l'uniformité entre les instituts provinciaux et à aider les cabinets à reconnaître les éléments sur lesquels il leur faut mettre l'accent. La protection du public demeure la pierre angulaire de ce projet d'harmonisation canadien qui procure également aux CA une expérience formatrice.

Tous les inspecteurs et les membres du Comité d'inspection professionnelle ont reçu des formations sur le nouveau processus d'évaluation, en vigueur depuis 2011.

### Formation continue

Les membres participent en grand nombre aux activités de formation proposées dans le catalogue et sur le site Web de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2011-2012, la vice-présidence Produits et services professionnels de l'Ordre a enregistré plus de 30 000 inscriptions aux 415 activités de formation qu'elle a élaborées ou qui sont offertes en association.

### Collaborations avec le monde professionnel

Cette année encore, l'Ordre a poursuivi sa participation aux travaux du Groupe de travail sur la protection des personnes vulnérables en matière de crime financier, sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers. Ce groupe de travail, créé à la demande du ministre des Finances, s'est penché sur trois enjeux principaux, soit les lois et normes entourant la gestion du patrimoine et les procurations bancaires, la capacité des professionnels à divulguer les cas d'abus, et la gestion des comptes en fiducie et en fidéicommiss. Dans le cadre de sa collaboration avec l'Ordre des CA et 12 organismes et ordres professionnels, l'Autorité a publié en octobre 2011 le nouveau guide *La confiance, ça se mérite*, qui vise à accroître la sensibilisation du public à l'égard des risques de fraude.

Soucieux de promouvoir l'essor des coopératives, l'Ordre est également fier d'avoir fait partie cette année des quelque 30 leaders québécois cosignataires de la *Déclaration à l'occasion de l'Année internationale des coopératives 2012*, qui a reçu l'aval du gouvernement du Québec le 21 février 2012. Cette déclaration, une initiative menée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, vise à souligner l'apport des coopératives et des mutuelles au développement social et économique du Québec.

## RELÈVE

### Accès à la profession

La profession de CA a cette année encore rayonné bien au-delà du milieu des affaires. Les 20 et 21 janvier 2012, la réussite des 2 857 candidats canadiens à l'Évaluation uniforme (EFU) de 2011 a d'ailleurs été soulignée dans un cahier spécial de six pages dans les grands quotidiens *La Presse* et *The Gazette*. En plus de la liste de tous les candidats ayant réussi l'EFU et de ceux figurant au Tableau d'honneur de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), ce cahier spécial mettait également en vedette de jeunes CA inspirants et passionnés qui contribuent à leur façon à faire rayonner le titre de CA au Québec et à l'étranger.

Année après année, la profession de CA peut s'enorgueillir de continuer d'attirer dans ses rangs une relève dynamique et talentueuse. Cette année, 576 candidats québécois ont brillamment réussi l'EFU, l'épreuve ultime par laquelle on mesure les compétences véritables des candidats au titre de CA. Preuve de la vitalité de la profession, le nombre de candidats qui réussissent ce rigoureux examen est en constante progression.

Nous souhaitons d'ailleurs adresser nos plus sincères félicitations aux 576 candidats québécois, de même qu'aux cinq lauréats du Québec qui ont fait excellente figure au Canada et ont vu leur nom inscrit au Tableau d'honneur de l'ICCA, qui souligne les meilleurs résultats à l'EFU à l'échelle canadienne. Soulignons notamment la performance exceptionnelle de **Michèle Poudrier, CA**, de l'Université du Québec à Trois-Rivières, récipiendaire de la Médaille d'or et du prix de 2500\$ des Comptables agréés du Canada pour avoir obtenu le meilleur résultat au Québec.

Les cinq lauréats québécois ont été honorés le 24 mars 2012, au Palais des congrès de Montréal, lors de la prestigieuse cérémonie de Remise des permis, un événement riche en émotions visant à accueillir les 635 nouveaux CA dans les rangs de la profession.



De gauche à droite : **Amélie Aubé-Giroux**, Université du Québec à Rimouski, Blanchette Vachon et associés, CA, Saint-Georges-de-Beauce • **Michèle Poudrier, CA**, Université du Québec à Trois-Rivières, FBL, Drummondville • **Isabelle Giguère**, Université McGill - Faculté de gestion Desautels, KPMG, Montréal • **Matthew Cote**, Université McGill - Faculté de gestion Desautels, KPMG, Montréal, **Melanie Wiseblatt** - Université McGill - Faculté de gestion Desautels, Ernst & Young, Montréal

### Promotion de la profession

**LES CA, ON SE LES ARRACHE.**

Les CA sont à l'œuvre dans plus de 100 pays.

Devenir CA, c'est choisir le titre financier par excellence. C'est développer un réseau de contacts unique. C'est acquérir une vision élargie du monde des affaires. C'est se donner toutes les chances de réussir.

**DÉCIDE DE TON AVENIR, DEVIENS CA.**

**CA** Comptables Agréés

decidez.ca

Stephanie Caron, CA

Fier du succès remporté en 2010, l'Ordre a lancé à l'automne 2011 le deuxième volet de sa campagne promotionnelle à l'intention de la relève, *Les CA, on se les arrache*. À compter de septembre 2011, les nouvelles affiches mettant en vedette de jeunes CA étaient visibles dans la plupart des cégeps et des universités du Québec. La campagne s'est aussi déployée sous forme d'affiches dans bon nombre de stations de métro de la métropole, de même que sur les autobus de plusieurs régions et villes : Rive-Sud de Montréal, Laval, Québec, Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières et Gatineau. Le microsite [www.decidez.ca](http://www.decidez.ca) a également été mis à contribution, affichant fièrement les couleurs de la campagne promotionnelle qui misait cette année encore sur la grande demande du marché à l'égard des compétences des CA et sur les nombreuses opportunités de carrière qu'offre la profession.

### Concours pour la relève CA

Dans le cadre de sa campagne promotionnelle à l'intention de la relève, l'Ordre a également lancé en septembre 2011, à l'occasion de la rentrée scolaire, le concours *J'aime décider*. Le concours a connu un très grand succès. Les trois gagnants ont remporté de magnifiques prix : 2 500 \$ en vêtements et les services d'un styliste (1<sup>er</sup> prix), un sac de golf d'une valeur de 1 300 \$ (2<sup>e</sup> prix) et un MacBook d'une valeur de 1 000 \$ (3<sup>e</sup> prix).

### Élargissement du stage hors certification

Depuis l'automne 2011, plusieurs cabinets comptables ont tracé la voie et offrent de nouveaux cheminements, notamment en fiscalité et en services-conseils. Au cours de l'exercice 2011-2012, une vingtaine de nouvelles organisations ont reçu leur agrément à titre de maître de stage. Quelques cabinets comptables ont d'ailleurs obtenu leur agrément pour plus d'un établissement, portant le total des nouveaux maîtres de stage CA à près de 40 en 2011-2012. Mentionnons également que le Contrôleur des finances du Québec, premier maître de stage CA hors certification dans le secteur public québécois, a accueilli ses premiers stagiaires cette année. L'Ordre espère vivement que plusieurs autres entreprises et organisations obtiendront leur agrément au cours des prochaines années afin de contribuer au développement de la profession.

## RELATIONS AVEC LES MEMBRES

### Nouveaux Fellow de l'Ordre

Cette année, le Conseil d'administration de l'Ordre a conféré le prestigieux titre de Fellow (FCA) à 16 membres d'exception. Le 12 mai 2011, l'Ordre a célébré le parcours remarquable de ces membres en écrivant une nouvelle page de leur histoire : celle de la remise officielle de leur titre de FCA, reconnaissance ultime de leur dévouement exceptionnel envers la profession de CA.



**Première rangée (de gauche à droite) :** Christine Montamat, MBA, FCA, Ordre des CA du Québec • Karen Laflamme, FCA, Caisse de dépôt et placement du Québec • Manon Durivage, FCA, BDO Canada, présidente du Conseil de l'Ordre • Daniel Bernard, FCA, Ordre des CA du Québec • **Deuxième rangée (de gauche à droite) :** Michael Boychuk, FCA, Bimcor Inc. • Lynda Coache, FCA, Raymond Chabot Grant Thornton • Pierre Lapointe, FCA, Raymond Chabot Grant Thornton • Michael Conway, FCA, Financial Executives International Canada • Robert Zittler, FCA, RSM Richter Chamberland • **Troisième rangée (de gauche à droite) :** Daniel McMahon, FCA, président et chef de la direction de l'Ordre • Martine Picard, FCA, Ordre des CA du Québec • René Goulet, FCA, Fondation J.A. DeSève • Richard Roy, FCA, Uni-Sélect Inc. • Serge Gagné, FCA, Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins • Serge Gaumont, FCA, Deloitte • Michael Ross, FCA, Dollarama Inc. • **Absent de la photo :** François Brouard, FCA, Carleton University – Sprott School of Business

Lors de cette soirée, l'Ordre a également souligné la remise du prestigieux prix *Hommage* 2012 à **Richard William Pound, FCA**, associé du cabinet d'avocats Stikeman Elliott.

Ce prix honorifique décerné par l'Ordre vise à reconnaître sa détermination et son leadership indiscutable, notamment au sein de l'Agence mondiale antidopage (AMA) qu'il a lui-même fondée à Montréal, et qui font de lui un FCA unique et inspirant pour tous. M. Pound devient ainsi le 5<sup>e</sup> membre de l'Ordre à recevoir pareil honneur.



**De gauche à droite :** Manon Durivage, FCA, présidente du Conseil de l'Ordre • Richard William Pound, FCA, récipiendaire du prix *Hommage* 2012 • Daniel McMahon, FCA, président et chef de la direction

### Prix et distinctions

À l'automne 2011, l'Ordre a décerné ses prix *Reconnaissance*, qui rendent hommage aux hommes et aux femmes qui se dévouent au quotidien pour faire rayonner la profession. Outre les quatre prix habituels, l'Ordre a remis pour la première fois les prix *Reconnaissance - CA en entreprise* et *Reconnaissance - CA en cabinet* à des membres dont les réalisations exceptionnelles méritent d'être reconnues hors du cadre du cabinet ou de l'entreprise pour lequel ils travaillent. Toutes nos félicitations aux lauréats des prix *Reconnaissance* 2011!

#### *Reconnaissance - CA en cabinet*

**Lynda Coache, FCA**

#### *Reconnaissance - CA en entreprise*

**Paul Dénommée, CA**

#### *Reconnaissance - Enseignement*

**Guyllaine Duval, M. Sc., CA**

#### *Reconnaissance - Jeune CA décideur*

**Simon Castonguay, CA, CA•EJC**

#### *Reconnaissance - Secteur public*

**Yves Frenette, CA**

#### *Reconnaissance - Services méritoires à l'Ordre*

**Paul Dumas, CA**

**Michel Théroux, FCA**, a quant à lui reçu le prix *Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec*, un témoignage d'appréciation de l'ensemble du monde professionnel décerné à un membre de l'Ordre afin de reconnaître sa contribution à l'avancement de la profession.

### Regroupements régionaux

Chaque année, les regroupements régionaux, prolongements de l'Ordre dans chaque région, remettent eux aussi à leurs membres des prix honorifiques en reconnaissance de leur apport

remarquable à la profession et à la collectivité. Félicitations à tous les récipiendaires de 2011 et 2012!

#### Regroupement des CA de la Montérégie

- **Alain Boisvert, CA**, prix *CA Émérite* 2012, catégorie « Profession »
- **Paul Gauthier, CA**, prix *CA Émérite* 2012, catégorie « Collectivité »
- **Yannick Marcotte, CA**, prix *CA Émérite* 2012, catégorie « Relève »

#### Regroupement des CA de Montréal

- **Simon Castonguay, CA, CA•EJC**, prix *CA Émergence* 2011
- **Michèle Colpron, CA**, prix *CA Émérite* 2011

#### Regroupement des CA de Québec

- **Diane Bergeron, CA**, prix *CA Émérite* 2011
- **Esther Gaulin, CA**, prix *CA Émérite* 2011
- **Pierre Lapointe, FCA**, prix *CA Émérite* 2011
- **Serge Lavallée, CA**, prix *CA Émergence* 2011

#### Regroupement des CA de l'Outaouais

- **Denis Gendron, CA**, prix *CA Émérite* 2011

### Produits et services commerciaux

Soucieux d'offrir le maximum d'offres avantageuses à l'ensemble des membres de l'Ordre, le Comité des produits et services commerciaux a conclu en 2011-2012 plusieurs nouvelles ententes avec des partenaires commerciaux, dont la Fédération des caisses Desjardins, le Groupe Dufour, Coffrets Prestige, le club de golf privé Le Blainvillier et le Groupe Riôtel.

### Site Web et réseaux sociaux

C'est en juin 2011 que le site Web de l'Ordre a dévoilé son nouveau visage. Nouvelle approche, nouveau visuel, contenu facilement accessible et recherche plus intuitive, le nouveau site Web de l'Ordre facilite dorénavant la navigation et le repérage de l'information recherchée.

Au même moment était lancée la nouvelle mouture épurée du bulletin *Inf@CA*. Nous espérons que cette cure de rajeunissement vous a plu et qu'elle vous a donné l'occasion de redécouvrir l'ensemble des outils mis à votre disposition.

À l'heure où la popularité des réseaux sociaux ne cesse d'augmenter, l'Ordre et certains regroupements régionaux ont accentué leur présence sur le Web. Depuis décembre 2011, les membres peuvent feuilleter en ligne les albums photos des divers événements des CA du Québec sur Flickr, un site permettant le partage de photos et de vidéos. Mentionnons également l'existence des pages officielles de l'Ordre sur Facebook, LinkedIn et YouTube. La preuve que l'Ordre est désormais en mode Web 2.0!

## AFFAIRES PUBLIQUES

### Consultations prébudgétaires

C'est le 13 janvier 2012 que l'Ordre a une fois de plus remis son mémoire au ministère des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2012-2013.

### Colloque CA-Parlementaires

Pour sa 6<sup>e</sup> année d'existence, le Colloque CA-Parlementaires a connu un succès sans précédent, réunissant le nombre record de 171 comptables agréés et de près de 30 élus de l'Assemblée nationale sur la colline parlementaire, à Québec, les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2011. Cet événement constitue chaque année une excellente occasion de nouer des liens et d'échanger sur des dossiers d'intérêt d'ordre public qui touchent la profession. La qualité des conférenciers et des panélistes de la table ronde sur l'actualité compte parmi les éléments qui ont été particulièrement appréciés des participants de 2011.

## GOVERNANCE

### Création du Comité des CA œuvrant auprès des régimes de retraite

En 2011, afin de toujours mieux répondre aux besoins de ses membres œuvrant dans divers domaines, l'Ordre a ajouté à son éventail de comités déjà large le Comité des CA œuvrant auprès des régimes de retraite. Ce nouveau comité a pour mandat de relever les besoins professionnels des CA œuvrant dans ce secteur, de les informer des incidences potentielles des faits nouveaux et des problématiques qui les touchent, et de suivre l'évolution des normes qui s'appliquent dans le domaine.

## MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

Grâce à l'entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, l'Ordre a été en mesure de délivrer un permis de CA à un expert-comptable de France ayant rempli toutes les conditions prévues. Outre l'entente de réciprocité avec la France, l'Ordre a conclu au cours des dernières années des accords de reconnaissance mutuelle avec une quinzaine d'organismes comptables étrangers.

De plus, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'Ordre ont annoncé, le 14 mai 2012, la conclusion d'une entente visant à faciliter l'obtention du permis pour les professionnels comptables formés à l'étranger. L'Ordre utilisera l'aide financière de 91 500 \$ prévue dans le cadre de l'entente pour intensifier les travaux d'élaboration d'un programme visant à fournir de l'information, ainsi qu'à évaluer et à reconnaître les compétences du plus grand nombre possible de professionnels comptables formés à l'étranger, dans le but ultime de leur permettre d'exercer la profession comptable au Québec. L'Ordre s'engage d'ailleurs à poursuivre ses efforts en la matière afin de contribuer à l'essor de la profession.

La présidente du Conseil,



Manon Durivage, FCA

## ENSEMBLE POUR MIEUX EXCELLER

Au terme d'une année charnière pour l'avenir de la profession comptable, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à l'ensemble du personnel de l'Ordre, qui nous a accompagnés tout au long du processus d'unification. Soulignons également le dévouement exceptionnel des milliers de bénévoles qui, au cours des dernières années, ont fait profiter la profession de leur expertise en s'engageant au sein d'un comité ou d'un regroupement régional de l'Ordre. Grâce à eux, notre profession est plus que jamais synonyme d'excellence et de rigueur, et nous leur en sommes reconnaissants.

Ensemble, chers membres, nous nous apprêtons à écrire une page marquante de l'histoire de notre profession. Soyons fiers d'être associés d'aussi près à ce tournant historique qui ouvre des perspectives enthousiasmantes à la profession comptable. Ensemble, unissons-nous pour mieux exceller.

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCA

Montréal, le 15 mai 2012

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

### COMITÉ EXÉCUTIF



De gauche à droite : **Daniel McMahon, FCA**, président et chef de la direction et secrétaire • **Jacques Lefebvre, ASC** • **Alain Dugal, CA**, vice-président du Conseil • **Manon Durivage, FCA**, présidente du Conseil • **Hélène Racine, CA, ASC** • **André Dugal, CA**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Manon Durivage, FCA** (2011-09-29) – Présidente du Conseil élue au suffrage universel • Région de Montréal

**Alain Dugal, CA** (2010-09-30) – Vice-président du Conseil • Région de Montréal

**André Dugal, CA** (2010-09-30) • Région de Montréal

**Jacques Lefebvre, ASC\*** (2011-09-29)

**Hélène Racine, CA, ASC** (2011-09-29) • Région de Montréal

**Alain Côté, FCA, IAS.A** – Président sortant

**Daniel McMahon, FCA** – Président et chef de la direction et secrétaire

**Grégoire Arsenaault, CA, CA•TI** (2010-09-30) • Région du Nord-Est

**François Auger, CA** (2011-09-29)

**Michel Bergeron, CA** (2011-09-29) • Région de Montréal

**Yves Boissonneault, CA** (2011-09-29) • Région de Québec

**J.-Martin Castonguay, CA** (2011-09-29) • Région de Montréal

**Martine Clément, CA** (2010-09-30) • Région de Montréal

**Frank Di Tomaso, FCA, IAS.A** (2010-09-30) • Région de Montréal

**Mirenda Fillion, M. Sc., CA** (2010-09-30) • Région du Nord-Ouest

**Luc Forcier, CA** (2010-09-30) • Région de Trois-Rivières

**Renée Gallant, FCA** (2011-09-29) • Région de Montréal

**Charles Jacobs, CA** (2010-09-30) • Région de Montréal

**Lise Lambert, ASC\*** (2010-09-30)

**Jean-Paul Lauly, CA** (2010-09-30) • Région de Montréal

**Jean Legault, CA** (2011-09-29) • Région de Montréal

**Isabelle Lemay, CA** (2010-09-30) • Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**Suzanne Maisonneuve-Benoit\*** (2011-09-29)

**Gilles Malette, CA** (2011-09-29) • Région de Montréal

**Serge Mallette, CA** (2010-09-30) • Région de Montréal

**André Miville, CA** (2011-08-04) • Région de Québec

**Manon Roy, CA, CA•EJC** (2010-09-30) • Région de Québec

**Robert St-Aubin, FCA** (2011-09-30) • Région de Montréal

**Alain Tremblay, CA, CA•TI** (2011-09-29) • Région de l'Outaouais

**Jean-Yves Trottier, CA** (2011-09-29) • Région des Cantons de l'Est

*\* Représentant(e) du public désigné(e) par l'Office des professions du Québec*

### Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

Au cours de cette période, les membres du Comité exécutif ont assisté à dix réunions statutaires et à trois réunions extraordinaires. Les membres du Conseil d'administration ont assisté à sept réunions statutaires et à huit réunions extraordinaires.

### Du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012

Au cours de cette période, les membres du Comité exécutif ont assisté à une réunion statutaire et à une réunion extraordinaire. Les membres du Conseil d'administration ont assisté à une réunion statutaire.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec s'est tenue le 29 septembre 2011.

La première Assemblée générale annuelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, lors de laquelle sera présenté le rapport annuel 2011-2012 de l'Ordre des CA du Québec, aura lieu le 28 septembre 2012.

## RÉSOLUTIONS

### Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

#### Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- la nomination des membres et de certains des présidents des comités statutaires de l'Ordre;
- la nomination d'inspecteurs-enquêteurs;
- la délégation de certains pouvoirs au Comité exécutif;
- l'approbation de l'examen professionnel de l'Ordre (EFU de 2011) et de ses résultats;
- la reconnaissance d'équivalence conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de formation* de l'Ordre;
- la recommandation de se prononcer en faveur du principe d'une unification avec les autres ordres comptables selon les termes du document intitulé *Profession comptable unifiée – Ordres des CA, CGA et CMA – Projet préliminaire*, avant que toute information à ce sujet ne soit communiquée aux membres;
- la recommandation qu'advenant une acceptation du principe de l'unification selon les termes du document intitulé *Profession comptable unifiée – Ordres des CA, CGA et CMA – Projet préliminaire* par les conseils des trois ordres concernés, les démarches soient entreprises pour informer les membres de l'Ordre et les consulter sur le contenu du document;
- la recommandation de différer le réexamen du protocole d'entente entre les ordres et instituts provinciaux et territoriaux des comptables agréés, l'Institut Canadien des Comptables Agréés et l'Institute of Chartered Accountants of Bermuda, à une date ultérieure;
- la recommandation d'adopter les principes fondamentaux contenus dans le document intitulé *Profession comptable unifiée – Ordres des CA, CGA et CMA – Projet préliminaire – Mai 2011*;

- la recommandation de mandater les représentants de l'Ordre afin qu'ils poursuivent les discussions avec leurs homologues CGA et CMA dans le but de peaufiner le document intitulé *Profession comptable unifiée – Ordres des CA, CGA et CMA – Projet préliminaire – Mai 2011*;
- la recommandation, soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle du 29 septembre 2011, de hausser la cotisation 2012-2013 sans hausser le total facturé aux membres, et ce, de la façon suivante : en haussant la cotisation de base des membres de 15 \$ et en réduisant de 15 \$ la contribution aux frais de l'ICCA;
- la recommandation de donner à l'Office des professions du Québec un avis favorable à l'unification des trois ordres professionnels comptables du Québec, conformément à l'entente de principe intervenue entre les trois ordres comptables et intitulée *Profession comptable unifiée – Ordres des CA, CGA et CMA – 16 mai 2011*;
- la recommandation de désigner les membres du Conseil à titre de membres du futur Conseil d'administration de l'Ordre des CPA.

### Du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012

#### L'unique résolution adoptée par le Conseil d'administration concernait :

- la nomination des scrutateurs aux fins des élections.

### Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

#### Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :

- les nominations des représentants de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec;
- l'autorisation de porter plainte pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour

usurpation du titre de comptable agréé, et de prendre des mesures d'injonction;

- l'autorisation de solliciter un mandat de perquisition;
- l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du *Code des professions*;
- l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription au Tableau de l'Ordre pour certains membres;
- l'imposition de stages de perfectionnement ou d'autres mesures à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- l'accréditation des maîtres de stage à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- la radiation de membres du Tableau de l'Ordre pour défaut de paiement de leur cotisation ou pour non-respect du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*;
- la non-inscription au Tableau de l'Ordre (conformément à l'article 46(5°) du *Code des professions*) des membres qui ont fait défaut de respecter les formalités d'inscription;
- la nomination de CA•EJC et de CA•TI;
- l'approbation des modalités et mesures liées au non-respect par les membres du *Règlement sur la formation continue obligatoire* et du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec qui exercent la comptabilité publique*;
- l'approbation des résultats des demandes de révision de l'EFU de 2011;
- le renouvellement d'ententes de réciprocité avec des organismes similaires à l'Ordre;
- l'autorisation donnée au président et chef de la direction et secrétaire général de l'Ordre

des comptables agréés du Québec de signer le protocole d'entente sur la reconnaissance mutuelle avec l'Institute of Chartered Accountants of Pakistan au nom de l'Ordre;

- la reconnaissance d'équivalence conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des CA du Québec*;
- la nomination de syndics ad hoc;
- la nomination d'enquêteurs afin d'obtenir des renseignements et les documents requis pour faire l'étude de demandes auprès du Fonds d'indemnisation de l'Ordre;
- l'adjudication des demandes présentées au Fonds d'indemnisation de l'Ordre;
- la recommandation d'approuver les modifications apportées à la *Grille de compétences des candidats à l'EFU de 2012 - Version préliminaire* et d'approuver par anticipation la version définitive de la *Grille de compétences des candidats à l'EFU de 2012*, sous réserve qu'aucun changement majeur ne soit apporté à la version préliminaire soumise à la consultation dans les provinces.

#### Du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012

#### Les principales résolutions adoptées par le Comité exécutif concernaient :

- la nomination de syndics ad hoc;
- l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription au Tableau de l'Ordre pour certains membres;
- l'imposition de stages de perfectionnement ou d'autres mesures à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- l'autorisation de porter plainte pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable agréé, et de prendre des mesures d'injonction;
- la radiation de membres du Tableau de l'Ordre pour défaut de paiement de leur cotisation ou pour non-respect du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*;
- l'accréditation des maîtres de stage à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle.

## CONSEIL DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Alain Côté, FCA, IAS.A  
Jean-Pierre Allaire, FCA  
Michel Thérout, FCA  
Claude Gauvin, FCA  
Lucette Poliquin, FCA, IAS.A  
Pierre Brochu, FCA  
Michel Beauséjour, FCA  
Jean-Pierre Dubeau, FCA  
Réal Sureau, FCA

Monique Forget-Leroux, FCA  
Michel Bélanger, FCA  
Alain Paris, FCA  
Jacques Levesque, FCA  
Marc Paradis, FCA  
G. André Harel, FCA  
Gilles Chevalier, FCA  
Guy D'Orsonnens, FCA  
Roland Truchon, FCA

Paul Noiseux, FCA  
J. Alistair Duff, FCA  
Raymond Morcel, FCA  
Charles Pelletier, FCA  
François J. Bastien, FCA

## TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice, 710 candidats à l'exercice de la profession ont été admis à titre de membres de l'Ordre après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable agréé. Depuis le 31 mars 2011, il y a eu une augmentation nette de 416 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 15 mai 2012 se chiffrait à 18 477. De ce nombre, 1 406 membres entrent dans la catégorie des membres retraités.

La cotisation de base des comptables agréés s'établissait à 1 055 \$, ce qui comprend le montant de 475 \$ au titre des frais de service versés à l'ICCA. La cotisation, payable le 1<sup>er</sup> avril 2011, pouvait être acquittée en deux versements égaux à effectuer les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> juin 2011, moyennant des frais administratifs additionnels de 10 \$. Certains membres étaient admissibles à une cotisation réduite; la cotisation des membres retraités s'établissait ainsi à 220 \$ et celle des membres professeurs ou chargés d'enseignement, à 527,50 \$.

Les membres étudiants au doctorat bénéficiaient pour leur part d'un congé de cotisation. À l'ensemble de ces cotisations s'ajoutait un montant de 24,45 \$ perçu pour l'Office des professions du Québec.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ								
	Reçues		Acceptées		Refusées		N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	616	692	616	692	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	13	14	13	14	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	6	10	6	10	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	10	10	10	10	0	0	0	0

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX								
	Reçues		Acceptées		Refusées		N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012
Permis temporaires – Article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	10	11	10	11	0	0	0	0
Permis temporaires – Article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1(1 <sup>o</sup> ) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1(2 <sup>o</sup> ) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Permis spéciaux – Article 42.2 du <i>Code des professions</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Permis restrictifs – Article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0	0	0	0	0

<b>PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ DÉLIVRÉS EN 2010-2011</b>	536	
<b>PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ DÉLIVRÉS DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012 SELON LA CATÉGORIE</b>	645	
<b>PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ DÉLIVRÉS DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 15 MAI 2012 SELON LA CATÉGORIE</b>	81	
	<b>31 mars 2012</b>	<b>15 mai 2012</b>
Permis réguliers	635	715
Permis temporaires	7	8
Permis temporaires par affiliation	3	3
Permis restrictifs	0	0
Autorisations spéciales accordées	0	0
Autorisations spéciales renouvelées	0	0

<b>SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DE PERMIS EN 2010-2011</b>	1			
<b>SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DE PERMIS DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012 SELON LA CATÉGORIE</b>	2			
<b>SUSPENSIONS OU RÉVOCATIONS DE PERMIS DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 15 MAI 2012 SELON LA CATÉGORIE</b>	1			
	<b>Suspension</b>		<b>Révocation</b>	
	<b>31 mars 2012</b>	<b>15 mai 2012</b>	<b>31 mars 2012</b>	<b>15 mai 2012</b>
Permis réguliers	0	0	2	3
Permis réguliers par réciprocité	0	0	0	0
Permis réguliers par affiliation	0	0	0	0
Permis temporaires	0	0	0	0
Permis temporaires par affiliation	0	0	0	0
Permis restrictifs	0	0	0	0

<b>MEMBRES QUI DÉTENAIENT UN PERMIS DE COMPTABLE AGRÉÉ AU 31 MARS 2011</b>		18 061
<b>NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012 SELON LA CATÉGORIE</b>		<b>678</b>
<b>NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 15 MAI 2012 SELON LA CATÉGORIE</b>		<b>87</b>
	<b>31 mars 2012</b>	<b>15 mai 2012</b>
Par voie d'examen, selon l'article 1 du <i>Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec</i>	629	710
Par réinscription	33	39
Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i>	10	10
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 22 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i>	6	6
Inscription avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Inscription avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
<b>RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012</b>		<b>274</b>
<b>RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 15 MAI 2012</b>		<b>75</b>
Décès	61	64
Démission	161	209
Radiation - Non-paiement de la cotisation annuelle	22	40
Radiation - Non-respect du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec</i>	2	2
Radiation - Non-respect du <i>Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec</i>	4	4
Radiation - Décision du Conseil de discipline	11	12
Non-inscription - Décision du Comité exécutif	11	16
Expiration du permis temporaire	2	2
Expiration du permis restrictif	0	0
<b>Effectif au 31 mars 2012</b>		<b>18 465</b>
<b>Effectif au 15 mai 2012</b>		<b>18 477</b>
<b>RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ÉLECTORALE</b>		
	<b>31 mars 2012</b>	<b>15 mai 2012</b>
Abitibi-Témiscamingue	208	209
Cantons de l'Est	858	857
Montréal	11 743	11 767
Nord-Est	373	373
Outaouais	263	262
Québec	2 454	2 450
Saguenay-Lac-Saint-Jean	344	346
Trois-Rivières	527	528
Canada, hors du Québec	1 033	1 028
Hors du Canada	662	657

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE		
	31 mars 2012	15 mai 2012
Femmes	7 268	7 294
Hommes	11 197	11 183

TABLEAU DES CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION (CEP)		
<b>Candidats inscrits au 31 mars 2011</b>		<b>1 938</b>
<b>NOUVELLES INSCRIPTIONS DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012</b>		<b>683</b>
<b>NOUVELLES INSCRIPTIONS DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 15 MAI 2012</b>		<b>31</b>
	<b>31 mars 2012</b>	<b>15 mai 2012</b>
Par cheminement universitaire - Baccalauréat reconnu	623	649
Par équivalence de diplôme/formation - Québec	25	26
Par équivalence de diplôme/formation - Hors du Québec	10	10
Par équivalence de diplôme/formation - Hors du Canada	13	15
Par entente de réciprocité (examen CARE)	4	5
Par arrangement de reconnaissance mutuelle - France	1	1
Par voie de réintégration	6	7
Par décision du Comité exécutif	1	1
<b>RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012</b>		<b>766</b>
<b>RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 15 MAI 2012</b>		<b>99</b>
Expiration du délai prévu pour compléter le cheminement CA (examens, stage) ou dossier incomplet	5	12
Transfert dans une autre province	16	16
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle ou décision du Comité exécutif	113	124
Obtention du titre de CA	632	713
	<b>31 mars 2012</b>	<b>15 mai 2012</b>
• Baccalauréat reconnu	580	656
• Équivalence de diplôme/formation - Québec	27	31
• Équivalence de diplôme/formation - Hors du Québec	8	8
• Équivalence de diplôme/formation - Hors du Canada	11	12
• Entente de réciprocité (examen CARE)	6	6
• Arrangement de reconnaissance mutuelle - France	0	0
<b>CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2012</b>		<b>1 855</b>
<b>CANDIDATS INSCRITS AU 15 MAI 2012</b>		<b>1 787</b>

## COMITÉ D'AUDIT

Gilles Malette, CA, IAS.A  
Président



Le Comité d'audit est composé uniquement de membres du Conseil d'administration désignés par ce dernier et indépendants de la direction et du Comité exécutif. Son secrétariat est toutefois assumé par la vice-présidente directrice et vice-présidente, Administration, de l'Ordre.

Le Comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'information financière, du contrôle et de la gestion des risques, des activités d'audit externe et des procédés appliqués par l'Ordre pour s'assurer de la conformité aux lois et aux règlements applicables.

Depuis l'approbation des états financiers de l'exercice de l'an dernier, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises.

D'entrée de jeu, notons qu'à chaque rencontre, le Comité d'audit a pris connaissance de l'avancement des travaux relatifs à l'unification des trois ordres comptables québécois et des enjeux financiers en découlant.

Mentionnons également que les membres du Comité ont eu l'occasion de se réunir à huis clos et de rencontrer l'auditeur indépendant, en l'absence des membres de la direction.

Au cours de ces réunions, le Comité :

- a approuvé les orientations budgétaires 2012-2013 et recommandé le maintien du niveau de la cotation. Il a par la suite analysé le budget détaillé 2012-2013 et en a recommandé l'adoption au Conseil;
- s'est assuré de l'indépendance et de l'objectivité de l'auditeur indépendant, par exemple en procédant à une approbation préalable des mandats qui lui sont confiés et des honoraires qui lui sont versés;
- a revu certaines des activités de l'Ordre, notamment les activités de contrôle et de gestion des risques pour le secteur Finances et systèmes d'information;
- a surveillé l'application du processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements;
- a examiné la liste des fournisseurs importants et a pris connaissance de la façon dont les prix étaient établis;
- a recommandé au Comité exécutif la vente des parts du Fonds commun du marché monétaire (BTAA), ce qui a permis à l'Ordre d'appliquer pleinement sa politique de placement;
- a reçu le rapport définitif sur le développement et le budget de la refonte du site Web.

C'est toutefois le Comité d'audit de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec qui a révisé les états financiers au 15 mai 2012 de l'Ordre des CA du Québec et qui en a proposé l'adoption au Conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Le président du Comité,  
**Gilles Malette, CA, IAS.A**

### Membres du Comité

**Alain Dugal, CA**, membre sans droit de vote  
**Michel Bergeron, CA**  
**Charles Jacobs, CA**  
**Robert St-Aubin, FCA**

### Invitée

**Marie-France Langlois, CA**

### Secrétaire

**Évelyn Paquin, FCA**

# ÉTATS FINANCIERS 2011-2012

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## Aux membres de l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 15 mai 2012, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de la période de 13,5 mois terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 15 mai 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période de 13,5 mois terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

### Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit l'événement postérieur à la date du bilan, soit l'unification de la profession comptable au Québec. Notre opinion ne comporte pas de réserve à cet égard.

---

*Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.*

**Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.**

Montréal, le 16 août 2012

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre des CA) et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA). Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre des CPA maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil d'administration de l'Ordre des CPA s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le Comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre des CPA et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs de l'Ordre des CA, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration de l'Ordre des CA sur recommandation du Comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des CA.

---

Le président du Conseil,

Handwritten signature of Stephan Robitaille in black ink, with the initials 'PCM, FCGA' written below it.

**Stephan Robitaille, FCPA, FCGA**

Le président et chef de la direction,

Handwritten signature of Daniel McMahon in black ink, with the initials 'FCPA, FCA' written to the right of the signature.

**Daniel McMahon, FCPA, FCA**

## BILAN AU :

	15 MAI 2012			31 MARS 2011	
	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	Total \$
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	8 055 296	-	4 815	8 060 111	7 827 241
Placements (note 7)	119 222	-	-	119 222	123 690
Créances (note 8)	381 277	-	-	381 277	772 511
Frais payés d'avance	363 742	-	-	363 742	193 409
	8 919 537	-	4 815	8 924 352	8 916 851
<b>PLACEMENTS</b> (note 7)	9 941 175	1 482 707	2 352 384	13 776 266	12 519 802
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 9)	374 114	-	-	374 114	407 696
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> (note 9)	1 035 336	-	-	1 035 336	895 188
<b>ACTIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b> (note 10)	1 925 500	-	-	1 925 500	1 716 900
	22 195 662	1 482 707	2 357 199	26 035 568	24 456 437
<b>PASSIF</b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Dettes (note 11)	3 283 970	500	803 109	4 087 579	5 533 198
Produits perçus d'avance	10 687 561	-	-	10 687 561	8 271 997
	13 971 531	500	803 109	14 775 140	13 805 195
<b>AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ</b>	299 920	-	-	299 920	243 429
<b>PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b> (note 10)	786 100	-	-	786 100	653 300
<b>RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES</b> (note 12)	-	-	540 144	540 144	1 056 673
<b>PRODUITS REPORTÉS</b> (note 13)	-	-	1 048 430	1 048 430	1 690 520
	15 057 551	500	2 391 683	17 449 734	17 449 117
<b>SOLDES DE FONDS</b>					
Affectations d'origine interne pour :					
• Immobilisations	1 409 450	-	-	1 409 450	1 302 884
• Regroupements	330 626	-	-	330 626	400 832
• Orientation du Programme de formation professionnelle	412 408	-	-	412 408	605 155
• Produits et services professionnels	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000
• Régime de retraite	400 000	-	-	400 000	400 000
Non affecté	3 585 627	-	-	3 585 627	2 029 331
Fonds d'indemnisation	-	1 482 207	-	1 482 207	1 348 920
Fonds d'assurance	-	-	(34 484)	(34 484)	(79 802)
	7 138 111	1 482 207	(34 484)	8 585 834	7 007 320
	22 195 662	1 482 707	2 357 199	26 035 568	24 456 437
<b>ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN :</b>					
<b>UNIFICATION DE LA PROFESSION</b> (note 2)					
<b>ENGAGEMENTS</b> (note 14)					
<b>ÉVENTUALITÉS</b> (note 15)					

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil  
d'administration  
de l'Ordre des  
comptables  
professionnels  
agréés du Québec

Le président du Conseil,



Stephan Robitaille, FCPA, FCGA

Le président du Comité d'audit,



Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA-TI

## RÉSULTATS DE LA PÉRIODE TERMINÉE LE :

	15 MAI 2012 (13,5 MOIS)				31 MARS 2011 (12 MOIS)	
Budget (note 3) (non audité) (12 mois)	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations des membres et des candidats à l'exercice de la profession	18 073 600	19 951 048	-	-	17 203 766	
Inscriptions des membres et des candidats	513 000	548 120	-	-	451 330	
Produits et services professionnels :						
• Formation continue	6 202 000	7 187 619	-	-	5 841 053	
• Publications	435 700	435 411	-	-	442 380	
• Autres	2 500	1 525	-	-	2 485	
Inspection professionnelle	1 634 500	1 553 346	-	-	1 415 078	
Examen	990 800	974 280	-	-	1 052 650	
Activités	521 300	620 477	-	-	674 107	
Revenus de placements (note 16)	401 000	839 264	124 345	-	462 962	
Produits et services commerciaux	503 000	463 053	-	-	590 962	
Amendes	45 000	184 161	-	-	52 984	
Ristournes de régimes d'assurance	-	-	-	797 777	-	
Diminution de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 12)	-	-	-	516 529	-	
Divers (note 17)	644 900	621 567	-	76 201	639 296	
	<b>29 967 300</b>	<b>33 379 871</b>	<b>124 345</b>	<b>1 390 507</b>	<b>28 829 053</b>	
<b>CHARGES (Annexe A) (notes 10 et 21)</b>						
Direction et affaires externes	2 395 600	3 071 082	-	-	2 063 588	
Encadrement de la profession	4 299 800	4 629 909	5 004	-	4 073 401	
Services aux membres	8 216 200	7 474 199	-	-	7 563 031	
Accès à la profession	2 847 900	3 042 965	-	-	2 937 175	
Administration (notes 9 et 14)	4 425 400	5 238 209	-	592 730	4 448 588	
Ristournes aux membres assurés	-	-	-	797 777	-	
Services de l'ICCA	7 983 900	8 608 375	-	-	7 538 838	
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 12)	-	-	-	-	14 625	
	<b>30 168 800</b>	<b>32 064 739</b>	<b>5 004</b>	<b>1 390 507</b>	<b>28 639 246</b>	
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>	<b>(201 500)</b>	<b>1 315 132</b>	<b>119 341</b>	<b>-</b>	<b>189 807</b>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DE LA PÉRIODE TERMINÉE LE :

	15 MAI 2012 (13,5 MOIS)						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	Fonds d'administration générale					Non affecté			
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements*	Affecté à l'orientation du PFP**	Affecté aux PSP***	Affecté au régime de retraite				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
<b>SOLDE D'OUVERTURE</b>	1 302 884	400 832	605 155	1 000 000	400 000	2 259 837	1 384 600	-	<b>7 353 308</b>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(509 448)	(359 235)	(192 747)	-	-	2 376 562	119 341	-	<b>1 434 473</b>
Acquisition d'immobilisations	617 014	-	-	-	-	(617 014)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(1 000)	-	-	-	-	1 000	-	-	-
Affectations d'origine interne	-	289 029	-	-	-	(289 029)	-	-	-
	<b>1 409 450</b>	<b>330 626</b>	<b>412 408</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>3 731 356</b>	<b>1 503 941</b>	-	<b>8 787 781</b>
Pertes cumulées portées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, au début de la période	-	-	-	-	-	(230 506)	(35 680)	(79 802)	<b>(345 988)</b>
Variation des pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	84 777	13 946	45 318	<b>144 041</b>
Pertes cumulées portées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, à la fin de la période	-	-	-	-	-	(145 729)	(21 734)	(34 484)	<b>(201 947)</b>
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	<b>1 409 450</b>	<b>330 626</b>	<b>412 408</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>3 585 627</b>	<b>1 482 207</b>	<b>(34 484)</b>	<b>8 585 834</b>

\* Le solde affecté aux regroupements sert à contribuer aux activités des regroupements régionaux.

\*\* Le Programme de formation professionnelle (PFP) s'adresse aux étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures.

\*\*\* Le solde affecté aux Produits et services professionnels (PSP) sert au développement des activités de formation continue.

31 MARS 2011 (12 MOIS)									
	Fonds d'administration générale					Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements*	Affecté à l'orientation du PFP**	Affecté aux PSP***	Affecté au régime de retraite	Non affecté			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE D'OUVERTURE</b>	1 065 624	364 708	630 491	1 000 000	400 000	2 326 501	1 376 177	-	7 163 501
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(382 735)	(342 384)	(25 336)	-	-	931 839	8 423	-	189 807
Acquisition d'immobilisations	619 995	-	-	-	-	(619 995)	-	-	-
Affectations d'origine interne	-	378 508	-	-	-	(378 508)	-	-	-
	<b>1 302 884</b>	<b>400 832</b>	<b>605 155</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>2 259 837</b>	<b>1 384 600</b>	<b>-</b>	<b>7 353 308</b>
Pertes cumulées portées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, au début de la période	-	-	-	-	-	(300 704)	(50 026)	(68 933)	(419 663)
Variation des pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	70 198	14 346	(10 869)	73 675
Pertes cumulées portées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, à la fin de la période	-	-	-	-	-	(230 506)	(35 680)	(79 802)	(345 988)
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	<b>1 302 884</b>	<b>400 832</b>	<b>605 155</b>	<b>1 000 000</b>	<b>400 000</b>	<b>2 029 331</b>	<b>1 348 920</b>	<b>(79 802)</b>	<b>7 007 320</b>

\* Le solde affecté aux regroupements sert à contribuer aux activités des regroupements régionaux.

\*\* Le Programme de formation professionnelle (PFP) s'adresse aux étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures.

\*\*\* Le solde affecté aux Produits et services professionnels (PSP) sert au développement des activités de formation continue.

## FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE TERMINÉE LE :

	15 mai 2012 (13,5 mois)	31 mars 2011 (12 mois)
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	1 434 473	189 807
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissement des immobilisations	509 403	382 381
• Perte sur cession d'immobilisations	45	354
• Revenus de placements réinvestis	(899 016)	(506 780)
• Gain sur cession de placements	(228 407)	-
• Augmentation de l'avantage incitatif reporté	60 429	201 429
• Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(3 938)	(3 500)
• Variation de l'actif et du passif au titre des prestations constituées	(75 800)	(180 460)
• Augmentation (diminution) de la réserve pour fluctuation des sinistres	(516 529)	14 625
• Augmentation (diminution) des produits reportés du Fonds d'assurance	(642 090)	14 699
	<b>(361 430)</b>	112 555
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 18)	1 190 846	1 888 256
Encaissement de ristournes de régimes d'assurance	-	797 777
Contribution supplémentaire au régime de retraite (note 10)	-	(1 616 840)
	<b>829 416</b>	181 748
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produits de cession de placements	1 086 860	156 910
Acquisition de placements	(1 067 392)	(946 226)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(96 057)	(97 325)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(520 957)	(522 670)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	1 000	-
	<b>(596 546)</b>	(1 409 311)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>232 870</b>	<b>(227 563)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>7 827 241</b>	<b>8 054 804</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>8 060 111</b>	<b>7 827 241</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

### 1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre des CA) est constitué en vertu de la *Loi sur les comptables agréés du Québec*. La fonction principale de l'Ordre des CA est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre des CA doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998 et reconduit le 23 mai 2006, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications.

### 2. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN : UNIFICATION DE LA PROFESSION COMPTABLE AU QUÉBEC

En septembre 2011, l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre des CA), l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec (l'Ordre des CGA) et l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (l'Ordre des CMA) ont adopté un projet d'unification de la profession comptable au Québec visant à former l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA). Le projet de loi n° 61, visant à instituer l'Ordre des CPA, a été déposé le 28 mars 2012. La *Loi sur les comptables professionnels agréés*, qui en a résulté, a été sanctionnée par l'Assemblée

nationale du Québec le 16 mai 2012. En vertu de cette nouvelle loi, l'Ordre des CPA succède aux droits et obligations de l'Ordre des CA, de l'Ordre des CGA et de l'Ordre des CMA. À compter du 16 mai 2012, les patrimoines de l'Ordre des CA, de l'Ordre des CGA et de l'Ordre des CMA n'en forment plus qu'un seul, soit celui de l'Ordre des CPA.

Conformément à l'article 66 de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, l'exercice 2011-2012 de l'Ordre des comptables agréés du Québec couvre 13 mois et demi, soit la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 15 mai 2012. L'exercice 2010-2011, dont les chiffres sont présentés à des fins de comparaison, couvre 12 mois, soit la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011.

### 3. BUDGET

Les chiffres présentés sous la colonne « Budget » dans les états financiers et l'annexe A portent sur le Fonds d'administration générale et sont fournis à titre d'information seulement. Le budget, établi pour une période de 12 mois, a été approuvé par le Conseil d'administration le 10 février 2011.

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des CA sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3<sup>e</sup> al., par. 6<sup>e</sup>, sous-par. b et a. 12.2).

#### a) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre des CA. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre des CA. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds. Les revenus de placements y afférents sont constatés à titre de produits reportés dans le bilan.

#### b) Comptabilisation des produits

L'Ordre des CA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus (ou à recevoir) si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement. Les produits provenant des amendes sont constatés au moment de leur encaissement.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

Actifs/passifs financiers	Catégorie	Évaluation ultérieure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Réserve pour fluctuation des sinistres	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les cotisations, les revenus de placement à l'exception de ceux provenant du Fonds d'assurance et les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Dans le Fonds d'assurance, un montant est constaté à titre de produit ou de charge pour absorber les frais d'administration et la variation de la réserve.

### c) Instruments financiers

L'Ordre des CA a choisi d'appliquer les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du *Manuel de l'ICCA*.

En conformité avec le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier

dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument. La direction a désigné les créances et les fournisseurs et charges à payer comme « détenus à des fins de transaction ».

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre des CA sont évalués initialement à leur juste valeur. Par la suite, ils sont classés et évalués comme indiqué dans le tableau en haut de la page.

Les gains (pertes) réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats, tandis que les gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont inclus directement dans l'état de l'évolution des soldes de fonds jusqu'à ce que les actifs soient sortis du bilan ou qu'ils subissent une perte de valeur durable, auxquels cas ils sont inscrits à l'état des résultats.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

### Méthodes et hypothèses

Différentes méthodes et hypothèses ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

i) *Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, fournisseurs et charges à payer*  
Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à leur coût en raison de leur échéance prochaine.

### ii) Placements

La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date du bilan.

### iii) Réserve pour fluctuation des sinistres

La réserve pour fluctuation des sinistres est comptabilisée au coût après amortissement. Elle représente la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre des CA pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur. La juste valeur n'est pas déterminable puisqu'elle repose sur d'éventuels sinistres dont les montants et les dates ne sont pas connus.

### Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

***Hierarchie des évaluations à la juste valeur***

L'Ordre des CA répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser leur évaluation. Le classement de chaque élément est déterminé en fonction du plus bas niveau ayant une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur de l'élément dans son intégralité. Cette hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

**Niveau 1 :**

Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

**Niveau 2 :**

Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

**Niveau 3 :**

Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

**d) Ventilation des charges**

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications (inclus dans les « Produits et services professionnels : Autres »). Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les titres « Frais d'occupation » et « Frais généraux ». Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- charges liées au loyer, aux assurances et aux taxes – selon la superficie utilisée;
- charges liées aux téléphones et fournitures – selon le nombre de postes de travail utilisés;
- charges liées au matériel bureautique et à la papeterie – selon le taux d'utilisation des imprimantes.

**e) Frais de développement**

Les frais de développement sont passés en charges au cours de la période annuelle dans laquelle ils sont engagés, sauf dans les cas où ils répondent à certains critères identifiables justifiant leur inscription à l'actif.

**f) Apports reçus sous forme de services**

Le fonctionnement de l'Ordre des CA dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre des CA ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

**g) Estimations de la direction**

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de la période. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des immobilisations incorporelles, des produits de la formation continue perçus d'avance et des avantages sociaux futurs. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

**h) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Ordre des CA consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les parts de fonds commun du marché monétaire à court terme et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

**i) Placements à court terme**

Les placements à court terme sont composés de dépôts à terme dont les échéances sont de plus de 90 jours, mais inférieures à 12 mois.

**j) Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux ou périodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux/Période
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Mobilier et matériel	Dégressive	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, soit 16 ans
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels	Linéaire	5 ans

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

### k) **Avantage incitatif reporté**

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution de la charge de loyer.

### l) **Avantages sociaux**

L'Ordre des CA offre un régime de retraite qui, jusqu'au 31 décembre 2006, était un régime de retraite contributif à prestations déterminées. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le régime à prestations déterminées est maintenu pour les services passés antérieurs à cette date et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations déterminées pour les services ultérieurs.

#### i) *Prestations déterminées pour les services passés*

La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre. Un ajustement a été effectué depuis pour tenir compte de la prolongation de la période.

L'Ordre des CA amortit l'actif (obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

L'Ordre des CA a adopté les méthodes suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, sur la base des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite capitalisé et le régime de retraite sans capitalisation sont respectivement de 11 ans et de 7 ans au 31 décembre 2011 (12 ans et 8 ans au 31 décembre 2010).

#### ii) *Cotisations déterminées*

Le coût du régime est établi en fonction du montant des cotisations de l'Ordre des CA.

## 5. INSTRUMENTS FINANCIERS

### **Gestion des risques**

L'Ordre des CA gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière dans le but d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

En ce qui concerne les instruments financiers, l'Ordre des CA assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

L'Ordre des CA est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence significative sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 15 mai 2012 des instruments financiers à cette date.

Durant la période, il n'y a eu aucun changement dans la gestion des risques.

Les instruments financiers de l'Ordre des CA et la nature des risques qu'ils peuvent comporter sont les suivants (voir le tableau à la page suivante) :

Risques					
	Risque de marché				
	Crédit	Liquidité	Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
<b>Évalués à la juste valeur</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Créances	X				
Placements	X			X	X
Fournisseurs et charges à payer		X			
<b>Évalué au coût après amortissement</b>					
Réserve pour fluctuation des sinistres		X			

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autres influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre des CA n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et que, par conséquent, il ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

L'exposition maximale de l'Ordre des CA au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances et des placements.

##### i) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux dépôts à terme est réduit, car l'Ordre des CA

fait affaire avec des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

L'Ordre des CA est indirectement exposé au risque de crédit parce qu'il détient des parts de fonds de placement.

##### ii) Créances

L'Ordre des CA doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles le compte est en souffrance et le secteur d'activité d'où provient la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision, ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc, selon le cas. Le solde des créances qui représentent des actifs financiers détenus à des fins de transaction a été provisionné à hauteur de 618 \$ (6 521 \$ en 2011), ce qui correspond

à des soldes de plus de 90 jours suivant la date de facturation. Les montants recouvrés ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties du bilan sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre des CA tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre des CA gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour fluctuation des sinistres, il n'y a pas d'échéance connue car elle a trait à des sinistres éventuels.

#### c) Risque de marché

L'Ordre des CA est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

### *i) Risque de change*

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre des CA est le dollar canadien. L'Ordre des CA ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Au 15 mai 2012, l'Ordre des CA ne détenait pas d'instruments financiers qui l'auraient exposé au risque de change.

### *ii) Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre des CA est exposé directement et indirectement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre des CA n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre des CA comprend des dépôts auprès d'institutions financières, portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre des CA gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt

du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre des CA.

Les dépôts à terme et la trésorerie sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leur échéance à court terme. Donc, ce risque n'a pas d'incidence significative.

### *iii) Autre risque de prix*

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

L'Ordre des CA est aussi exposé au risque de prix par la détention de parts de fonds communs de placement (fonds commun du marché monétaire à court terme et fonds bonifié canadien d'obligations).

Les parts du fonds commun du marché monétaire à court terme sont peu exposées au risque de prix en raison de la qualité des titres et de leur échéance à court terme.

En ce qui a trait aux parts du fonds bonifié canadien d'obligations, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et à moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité du portefeuille aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent à en diminuer le risque.

Au 15 mai 2012, si les taux d'intérêt avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1 %, dans l'hypothèse d'un mouvement parallèle de la courbe de rendement, les autres variables demeurant constantes, la quote-part de l'Ordre des CA dans l'actif net du fonds bonifié canadien d'obligations aurait augmenté ou diminué d'environ 1 000 208 \$ (724 421 \$ en 2011). La sensibilité du fonds aux taux d'intérêt a été établie en fonction de la durée moyenne pondérée. Dans les faits, les résultats réels des opérations pourraient ne pas correspondre aux résultats de ces analyses de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

**d) Instruments financiers évalués à la juste valeur**

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau au 15 mai 2012 :

15 mai 2012	Prix cotés sur les marchés actifs (Niveau 1) \$	Autres données observables (Niveau 2) \$	Données non observables (Niveau 3) \$	Total \$
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 060 111	-	-	8 060 111
Créances	-	-	381 277	381 277
	<u>8 060 111</u>	<u>-</u>	<u>381 277</u>	<u>8 441 388</u>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>				
Dépôts à terme	-	119 222	-	119 222
Parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations	-	13 776 266	-	13 776 266
	<u>-</u>	<u>13 895 488</u>	<u>-</u>	<u>13 895 488</u>
<b>Total des actifs financiers</b>	<u>8 060 111</u>	<u>13 895 488</u>	<u>381 277</u>	<u>22 336 876</u>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
Fournisseurs et charges à payer	-	-	3 936 429	3 936 429

Durant la période, il n'y a eu aucun transfert vers ou depuis le niveau 3 (aucun en 2011).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

## Évaluation du niveau 3

15 mai 2012	Solde d'ouverture \$	Variations de la période \$	Réalisation des gains latents à l'évolution des soldes de fonds \$	Solde de clôture \$
Créances	772 511	(391 234)	-	381 277
Parts d'un fonds commun du marché monétaire (BTAA)	834 674	(719 763)	(114 911)	-
Fournisseurs et charges à payer	4 332 542	(396 113)	-	3 936 429

31 mars 2011	Prix cotés sur les marchés actifs (Niveau 1) \$	Autres données observables (Niveau 2) \$	Données non observables (Niveau 3) \$	Total \$
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 827 241	-	-	7 827 241
Créances	-	-	772 511	772 511
	<u>7 827 241</u>	<u>-</u>	<u>772 511</u>	<u>8 599 752</u>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>				
Dépôts à terme	-	138 690	-	138 690
Parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations	-	11 670 128	-	11 670 128
Parts d'un fonds commun du marché monétaire (BTAA)	-	-	834 674	834 674
	<u>-</u>	<u>11 808 818</u>	<u>834 674</u>	<u>12 643 492</u>
<b>Total des actifs financiers</b>	<u>7 827 241</u>	<u>11 808 818</u>	<u>1 607 185</u>	<u>21 243 244</u>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
Fournisseurs et charges à payer	-	-	4 332 542	4 332 542

**Évaluation du niveau 3**

31 mars 2011	Solde d'ouverture \$	Variations de la période \$	Gains latents à l'évolution des soldes de fonds \$	Solde de clôture \$
Créances	866 290	(93 779)	-	772 511
Parts d'un fonds commun du marché monétaire (BTAA)	771 881	11 364	51 429	834 674
Fournisseurs et charges à payer	3 721 449	611 093	-	4 332 542

**6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

	15 mai 2012 \$	31 mars 2011 \$
Trésorerie	1 851 904	2 432 381
Parts d'un fonds commun du marché monétaire	6 208 207	5 394 860
	<b>8 060 111</b>	<b>7 827 241</b>

L'Ordre des CA gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. Le taux de rendement des parts du fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Il a été de 1,17 % pour la période (0,99 % en 2011).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

## 7. PLACEMENTS

	15 mai 2012		31 mars 2011	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
<b>À court terme</b>				
Dépôts à terme	119 222	119 222	123 690	123 690
<b>À long terme</b>				
Dépôt à terme	-	-	15 000	15 000
Parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations	13 776 266	13 978 213	11 670 128	12 131 027
Parts d'un fonds commun du marché monétaire (BTAA)	-	-	834 674	1 454 134
	<b>13 776 266</b>	<b>13 978 213</b>	12 519 802	13 600 161
	<b>13 895 488</b>	<b>14 097 435</b>	12 643 492	13 723 851

## a) Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont détenus pour une période de plus de 90 jours et leur juste valeur correspond à leur coût. Les taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de la période vont de 0,50 % à 2,0 % (0,50 % à 1,75 % en 2011) et leurs échéances sont à moins d'un an.

## b) Part d'un fonds commun du marché monétaire (BTAA)

Au cours de la période, l'Ordre des CA a procédé à la disposition des parts d'un fonds commun du marché monétaire composé essentiellement de billets à terme adossés à des actifs (BTAA).

Le coût d'acquisition des parts du fonds commun était de 1 454 134 \$. En 2008 et 2009, des

radiations de 734 371 \$ avaient été comptabilisées à l'état des résultats. En 2010 et 2011, des plus-values de 114 911 \$ ont été comptabilisées à l'état de l'évolution des soldes de fonds. Le produit de disposition des parts est de 948 170 \$, ce qui a généré un gain net de 228 407 \$ à l'état des résultats ainsi que la réalisation des gains latents de 114 911 \$ à l'état de l'évolution des soldes de fonds.

## 8. CRÉANCES

	15 mai 2012 \$	31 mars 2011 \$
Clients	339 064	458 980
Montants à recevoir des produits et services commerciaux et autres	42 213	313 531
	<b>381 277</b>	<b>772 511</b>

## 9. IMMOBILISATIONS

	15 mai 2012			31 mars 2011
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Mobilier et matériel	570 146	422 311	147 835	182 287
Matériel informatique	690 343	567 654	122 689	110 421
Améliorations locatives	147 935	44 345	103 590	114 988
	<u>1 408 424</u>	<u>1 034 310</u>	<u>374 114</u>	<u>407 696</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	2 486 896	1 451 560	1 035 336	895 188
	<u>3 895 320</u>	<u>2 485 870</u>	<u>1 409 450</u>	<u>1 302 884</u>

La charge d'amortissement de la période attribuée aux frais d'administration est de 128 594 \$ (129 336 \$ en 2011) pour les immobilisations corporelles et de 380 809 \$ (253 045 \$ en 2011) pour les immobilisations incorporelles.

Au cours de la période, l'Ordre des CA a procédé à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour 96 057 \$ (97 325 \$ en 2011) et incorporelles pour 520 957 \$ (522 670 \$ en 2011).

Au cours de la période, l'Ordre des CA a sorti du bilan la partie des logiciels et du matériel informatique qui n'était plus utilisée et dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette sortie a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 212 076 \$ (278 892 \$ en 2011) pour les logiciels et de 76 238 \$ (22 349 \$ en 2011) pour le matériel informatique.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

### 10. AVANTAGES SOCIAUX

#### a) Régimes à prestations déterminées

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2011. La prochaine évaluation actuarielle est prévue pour le 31 décembre 2012.

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	15 mai 2012 \$	31 mars 2011 \$	15 mai 2012 \$	31 mars 2011 \$
Charge de retraite pour la période	<b>198 300</b>	176 400	<b>187 400</b>	128 100
Juste valeur de l'actif du régime	<b>6 989 300</b>	9 004 400	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	<b>8 803 800</b>	10 174 000	<b>1 568 500</b>	1 287 100
Situation de capitalisation - déficit	<b>(1 814 500)</b>	(1 169 600)	<b>(1 568 500)</b>	(1 287 100)
Éléments non constatés	<b>3 740 000</b>	2 886 500	<b>782 400</b>	633 800
Actif (passif) au titre des prestations constituées	<b>1 925 500</b>	(1 716 900)	<b>(786 100)</b>	(653 300)

Au cours de la période, l'Ordre des CA a autorisé le régime de retraite à procéder à l'achat, auprès d'un assureur, de rentes pour les retraités, ce qui a eu pour effet de réduire l'actif du régime de 2 695 094 \$ ainsi que l'obligation sur base de solvabilité de 2 575 000 \$. Cette opération a permis l'élimination des risques associés à une partie des engagements du régime. Elle a donné lieu à la constatation d'une charge de 120 094 \$.

Les éléments non constatés représentent la partie des gains et pertes actuariels passés qui n'a pas à être constatée immédiatement et qui sera graduellement comptabilisée à l'état des résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes.

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régime de retraite capitalisé et régime de retraite sans capitalisation	
	2012	2011
<b>Obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre</b>		
Taux d'actualisation	4,5 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
<b>Coûts constatés pour les périodes annuelles terminées le 31 décembre</b>		
Taux d'actualisation	5,0 %	5,5 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	5,0 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

Catégorie d'actifs	Régime de retraite capitalisé	
	15 mai 2012	31 mars 2011
Actions canadiennes	10 %	16 %
Actions étrangères	13 %	17 %
Obligations	75 %	65 %
Titres du marché monétaire	2 %	2 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre des CA se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	15 mai 2012 (13,5 mois) \$	31 mars 2011 (12 mois) \$	15 mai 2012 (13,5 mois) \$	31 mars 2011 (12 mois) \$
Cotisations de l'employeur	394 080	2 053 395	56 583	48 500
Prestations versées	116 200	235 400	56 583	48 500

Au cours de la période précédente, l'Ordre des CA a versé une cotisation supplémentaire de 1 616 840 \$ au régime à prestations déterminées. Cette cotisation a permis de diminuer le déficit

de capitalisation, de générer un actif au titre des prestations constituées du régime capitalisé et de réduire la volatilité du coût du régime.

#### b) Régimes à cotisations déterminées

Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées de l'Ordre des CA pour la période est de 423 130 \$ (374 703 \$ en 2011).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

## 11. DETTES

	15 mai 2012 \$	31 mars 2011 \$
<b>Fournisseurs et charges à payer</b>		
Services de l'ICCA	1 187 751	2 097 153
Fournisseurs	1 059 362	1 484 897
Salaires et retenues sur salaires	891 539	750 492
Dû aux membres participant à des régimes d'assurance	797 777	-
	<u>3 936 429</u>	<u>4 332 542</u>
<b>Taxes de vente à payer</b>	150 830	759 065
<b>Contribution à l'Office des professions du Québec</b>	320	441 591
	<u>4 087 579</u>	<u>5 533 198</u>

## 12. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (FONDS D'ASSURANCE)

	15 mai 2012 \$	31 mars 2011 \$
Solde d'ouverture	1 056 673	1 042 048
Augmentation (diminution) de la réserve requise	(516 529)	14 625
Solde de clôture	<u>540 144</u>	<u>1 056 673</u>

La réserve pour fluctuation des sinistres est la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre des CA pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre des CA peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de la période déficitaire.

**13. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)**

	15 mai 2012 \$	31 mars 2011 \$
Solde d'ouverture	1 690 520	878 044
Montants comptabilisés à titre de produits de la période :		
• Ristournes de régimes d'assurance	(797 777)	-
• Charges de la période	(76 201)	(71 794)
Revenus de placements	231 888	86 493
Ristournes de régimes d'assurance	-	797 777
Solde de clôture	1 048 430	1 690 520

Les revenus de placements sont composés de revenus d'intérêts de 39 701 \$ (68 332 \$ en 2011) et de gains de 192 187 \$ (18 161 \$ en 2011) sur les placements. Au cours de la période, un montant de 797 777 \$ provenant des surplus du régime d'assurance vie temporaire a été transféré au passif à court terme afin d'être distribué aux membres assurés.

**14. ENGAGEMENTS**

L'Ordre des CA s'est engagé à louer des locaux pour une période se terminant le 30 avril 2023. Le montant total à verser d'ici l'échéance, y compris une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 10 883 312 \$. La charge de loyer imputée à la période est de 883 263 \$ (893 781 \$ en 2011). L'amortissement de l'avantage incitatif reporté porté en diminution du loyer est de 3 938 \$ (3 500 \$ en 2011).

De plus, l'Ordre des CA a conclu deux contrats de location de matériel bureautique, échéant respectivement en avril et en mai 2013, qui prévoient des engagements de 103 838 \$. La charge de location imputée à la période est de 106 753 \$ (107 512 \$ en 2011).

L'Ordre des CA s'est engagé à rembourser, sur une période de 10 ans à compter de la période 2007-2008, le déficit de solvabilité accumulé du régime de retraite à prestations déterminées, évalué à 2 977 100 \$ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2011.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

Les paiements minimums exigibles pour les prochaines périodes se présentent comme suit :

	Locaux \$	Matériel bureautique \$	Régime de retraite \$	Engagements totaux \$
31 mars 2013	759 672	103 838	288 475	<b>1 151 985</b>
31 mars 2014	964 212	-	314 700	<b>1 278 912</b>
31 mars 2015	968 994	-	314 700	<b>1 283 694</b>
31 mars 2016	968 994	-	314 700	<b>1 283 694</b>
31 mars 2017	968 994	-	314 700	<b>1 283 694</b>
Périodes suivantes	6 252 446	-	1 429 825	<b>7 682 271</b>
	<u>10 883 312</u>	<u>103 838</u>	<u>2 977 100</u>	<u><b>13 964 250</b></u>

### 15. ÉVENTUALITÉS

L'Ordre des CA de même que l'ICCA et certains instituts provinciaux de comptables agréés font l'objet d'une procédure en annulation de leurs marques officielles ou marques de commerce. La procédure est à ses étapes préliminaires de contestation et son dénouement ne peut être déterminé. Aucun élément de la procédure ne vise une condamnation pécuniaire de l'Ordre des CA.

Compte tenu de la nature de la procédure intentée, l'Ordre des CA n'a aucune raison de croire qu'un jugement ou un règlement ultime de celle-ci aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats ou sa capacité de poursuivre ses activités.

### 16. REVENUS DE PLACEMENTS

	15 mai 2012 (13,5 mois) \$	31 mars 2011 (12 mois) \$
Intérêts sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	<b>66 726</b>	38 806
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	<b>432 640</b>	332 702
Gains réalisés sur les placements	<b>464 243</b>	91 454
	<u><b>963 609</b></u>	<u>462 962</u>

**17. PRODUITS DIVERS**

	15 mai 2012 (13,5 mois) \$	31 mars 2011 (12 mois) \$
Inscriptions au Programme de formation professionnelle (PFP)	401 675	427 635
Montants comptabilisés à titre de produits du Fonds d'assurance	76 201	71 794
Revenus d'administration reliés à l'assurance-responsabilité professionnelle	129 737	-
Frais administratifs	76 421	138 700
Autres	13 734	1 167
	<b>697 768</b>	<b>639 296</b>

**18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT**

	15 mai 2012 (13,5 mois) \$	31 mars 2011 (12 mois) \$
Créances	391 234	93 779
Frais payés d'avance	(170 333)	(21 181)
Dettes	(1 445 619)	792 685
Produits perçus d'avance	2 415 564	1 022 973
	<b>1 190 846</b>	<b>1 888 256</b>

**19. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL**

L'Ordre des CA définit le capital comme étant la somme du solde de fonds investis en immobilisations ainsi que des soldes affectés et non affecté. Le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'assurance en sont exclus. L'Ordre des CA n'est pas soumis à des exigences en matière de capital d'origine externe, autres que celles relatives à son régime de retraite agréé.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES • 15 MAI 2012

Le capital de l'Ordre est constitué comme suit :

	15 mai 2012 \$	31 mars 2011 \$
Solde de fonds investi en immobilisations	1 409 450	1 302 884
Affectations d'origine interne pour les regroupements, le PFP, le PSP et le régime de retraite	2 143 034	2 405 987
Solde de fonds non affecté	3 585 627	2 029 331
Capital total	<b>7 138 111</b>	<b>5 738 202</b>

Au cours de la période, l'Ordre des CA a suivi la même stratégie en matière de gestion de capital que par les périodes antérieures en gérant ses investissements de façon à permettre l'atteinte des objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres. De plus, la direction vise à détenir des fonds non affectés en quantité suffisante pour lui permettre d'affronter des problèmes financiers imprévus tout en maintenant la stabilité de sa structure financière, et à détenir des liquidités suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Les actifs sont investis conformément à une politique prudente conçue de manière à générer un rendement à long terme lié au marché qui cadre avec la nature à long terme des obligations au titre des prestations constituées. L'Ordre des CA gère son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière à ce qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

### 20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Ordre des CA et la Fondation des comptables agréés du Québec sont des organismes apparentés en raison du degré d'influence que l'Ordre des CA exerce sur la Fondation. La Fondation a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec. Elle a pour objectifs de contribuer à l'avancement de l'éducation dans les domaines d'expertise de la profession de comptable agréé et de promouvoir l'excellence dans les études. Un membre du Conseil d'administration et un permanent de l'Ordre des CA siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte cinq administrateurs. L'Ordre des CA fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des comptables agréés du Québec. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

## 21. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	15 mai 2012 (13,5 mois) \$	31 mars 2011 (12 mois) \$
Inspection professionnelle	172 888	157 986
Formation continue et publications	225 037	233 040
Frais d'occupation	1 122 133	1 046 666
Frais généraux non répartis	739 057	520 050
	<b>2 259 115</b>	<b>1 957 742</b>

## ANNEXE A • RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE LA PÉRIODE TERMINÉE LE :

	15 MAI 2012		31 MARS 2011	
	Budget (note 3) (non audité) (12 mois) \$	Fonds d'administration générale (13,5 mois) \$	Fonds d'administration générale (12 mois) \$	
<b>CHARGES</b>				
<b>DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES</b>				
Bureau de direction	1 511 700	1 856 305	1 239 699	
Unification de la profession	-	234 414	-	
Stratégie et affaires externes	448 400	405 465	459 514	
Communications	435 500	574 898	364 375	
	<b>2 395 600</b>	<b>3 071 082</b>	<b>2 063 588</b>	
<b>ENCADREMENT DE LA PROFESSION</b>				
Affaires juridiques	786 400	771 466	632 230	
Syndic	1 081 300	1 351 577	1 098 389	
Inspection professionnelle :				
• Frais directs	1 503 800	1 535 503	1 349 638	
• Quote-part des frais généraux	150 400	172 888	157 986	
Délivrance de permis	88 100	105 885	86 260	
Formation continue obligatoire	135 300	148 169	138 461	
Conciliation et arbitrage des comptes	17 900	12 566	10 767	
Comité de révision	3 900	9 175	6 660	
Conseil de discipline	16 400	26 739	9 827	
Exercice illégal de la profession	45 100	28 754	103 487	
Assurance-responsabilité professionnelle	13 300	3 696	7 701	
Autres activités réglementaires	457 900	463 491	420 000	
	<b>4 299 800</b>	<b>4 629 909</b>	<b>4 021 406</b>	
<b>SERVICES AUX MEMBRES</b>				
Formation continue :				
• Frais directs	4 954 700	4 792 440	4 332 060	
• Quote-part des frais généraux	184 200	209 286	221 557	
Publications et produits et services professionnels :				
• Frais directs	961 800	880 817	896 285	
• Quote-part des frais généraux	14 300	15 751	11 483	
Comité des produits et services professionnels	11 600	-	13 962	
Produits et services commerciaux	90 600	96 975	104 703	
Promotion	1 217 100	662 922	1 238 625	
Événements	781 900	816 008	744 356	
	<b>8 216 200</b>	<b>7 474 199</b>	<b>7 563 031</b>	

## ANNEXE A • RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE LA PÉRIODE TERMINÉE LE :

	15 MAI 2012		31 MARS 2011	
	Budget (note 3) (non audité) (12 mois) \$	Fonds d'administration générale (13,5 mois) \$	Fonds d'administration générale (12 mois) \$	
<b>CHARGES (suite)</b>				
<b>ACCÈS À LA PROFESSION</b>				
Formation professionnelle	967 600	1 167 832		948 114
Comité de la formation professionnelle	12 000	15 488		13 471
Évaluation uniforme	861 100	866 857		868 110
Promotion auprès de la relève	890 500	865 603		992 682
Inscription des candidats	116 700	127 185		114 798
	<b>2 847 900</b>	<b>3 042 965</b>		<b>2 937 175</b>
<b>ADMINISTRATION</b>				
Administration et finances	1 853 100	2 111 160		1 826 951
Ressources humaines	278 500	312 086		295 058
Technologies de l'information	697 000	953 773		702 694
Frais d'occupation	952 100	1 122 133		1 046 666
Frais généraux	644 700	739 057		520 050
	<b>4 425 400</b>	<b>5 238 209</b>		<b>4 391 419</b>
<b>SERVICES DE L'ICCA</b>	<b>7 983 900</b>	<b>8 608 375</b>		<b>7 538 838</b>
	<b>30 168 800</b>	<b>32 064 739</b>		<b>28 515 457</b>

## ARBITRAGE DES COMPTES

Hélène Huot, CA  
Présidente



Le mandat du Conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec qui n'ont pu être résolus par l'intermédiaire de la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le Conseil reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige.

### Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

Au cours de cette période, le Conseil a reçu cinq demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Le Conseil a traité quatre dossiers, dont un de l'exercice précédent, et s'est réuni trois fois pour ce faire. Une décision et le traitement de deux dossiers de la présente période sont à venir. Pour un dossier de l'exercice précédent, un règlement est intervenu entre les parties. Quatre décisions rendues par le Conseil d'arbitrage ont donné lieu à une réduction du compte soumis à l'arbitrage.

Enfin, le Conseil s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure d'arbitrage des comptes.

### Du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012

Au cours de cette période, le Conseil a reçu trois demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires.

Il a rendu une décision concernant un dossier ouvert au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012, ayant donné lieu à une réduction du compte soumis à l'arbitrage. Cinq demandes,

dont deux reçues au cours de la période précédente, demeurent à traiter ultérieurement.

La présidente du Conseil,  
**Hélène Huot, CA**

#### Membres du Conseil

Jean Bélanger, CA, CA•EJC  
Gilles Gingras, CA  
Michael Newton, CA  
Antonio Vescio, CA

#### Membre substitut

Richard Chevalier, CA

#### Secrétaire

Claudette Roberge

## ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

#### Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables agréés

Le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec* («le Règlement») est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008 et a entraîné la création d'un nouveau régime collectif obligatoire d'assurance de la responsabilité professionnelle pour tous les membres de l'Ordre.

En vertu du Règlement, le montant de garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, doit être :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable agréé; et
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable agréé emploie au moins un autre comptable agréé ou lorsque deux comptables agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable agréé.

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012, quatre membres ont fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du Tableau de l'Ordre pour ne pas avoir souscrit au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle. Leur radiation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement. Quatre membres avaient également fait l'objet d'une telle décision en 2010-2011.

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement (couverture individuelle)	2 362	1 000 000 \$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	15 691	1 000 000 \$	Aucun plafond

Les données figurant dans le tableau ci-dessus reflètent la situation au 1<sup>er</sup> avril 2011 et sont par conséquent valides tant en date du 31 mars que du 15 mai 2012.

#### Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société*.

Lorsqu'un comptable agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions qui n'emploie aucun autre membre, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé.

Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés				Nombre de membres au sein d'une société			
		SPA		S.E.N.C.R.L.		SPA		S.E.N.C.R.L.	
		31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012
Actionnaire unique n'employant aucun comptable agréé	500 000 \$	464	467	s. o.	s. o.	464	467	s. o.	s. o.
Autres sociétés	1 000 000 \$	241	243	117	118	887	891	3 506	3 508
<b>Total</b>		705	710	117	118	1 351	1 358	3 506	3 508

## BUREAU DU SYNDIC

Ginette Lussier-Price, FCA



Au cours de l'exercice 2011-2012, le nombre de plaintes déontologiques a diminué d'environ 23 % comparativement à l'exercice précédent, passant de 606 à 464.

Cette diminution provient essentiellement du fait que le nombre de dossiers transmis au Bureau du syndic par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) ou sur recommandation du CIP est passé de 500 en 2010-2011 à 302 en 2011-2012, soit une diminution d'environ 40 %. La majorité des dossiers transmis par le CIP entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 15 mai 2012 ont trait à un manquement aux dispositions du *Code de déontologie des comptables agréés* concernant la règle d'indépendance ou la règle relative au plein engagement de la responsabilité professionnelle du membre, ou à un manquement

aux dispositions du *Code des professions* concernant la règle relative au port du titre d'auditeur.

Le nombre de demandes d'enquête provenant d'autres sources a augmenté de 35 % cette année. Plusieurs des dossiers relatifs à ces plaintes se retrouvent simultanément devant les tribunaux civils et criminels. Notons par ailleurs que les membres impliqués dans ces dossiers sont souvent représentés par un ou plusieurs avocats dont les objectifs ne correspondent pas toujours à ceux poursuivis par le Bureau du syndic.

Les 40 plaintes portées devant le Conseil de discipline entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 15 mai 2012 concernent des membres en cabinet, un membre retraité et six ex-membres. Ces plaintes comportent 480 chefs d'accusation, notamment pour :

- manquement à l'indépendance et conflits d'intérêts;
- association à de fausses déclarations, à des signatures de complaisance ou à de la fraude;
- manque de diligence;
- entrave au travail du syndic;
- manquement à l'intégrité et manque d'objectivité;
- non-respect des normes.

Les demandes de conciliation varient cette année entre 125 \$ et 363 000 \$, et reposent sur le fait que le client n'avait pas reçu d'estimation des

honoraires prévisibles ou que le client n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2011-2012, le Bureau du syndic a reçu six demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En plus des dossiers recensés dans le tableau de la page suivante, le Bureau du syndic a reçu plus de 1 500 appels téléphoniques de nature déontologique cette année, dont 1 350 au 31 mars 2012.

Le syndic a également fait six présentations sur le système professionnel et la discipline à des étudiants universitaires et a donné deux formations à l'intention des membres.

Les syndics adjoints, **André Loubier, CA**, et **Claude Maurer, CA**, ont travaillé de concert avec le syndic de l'Ordre sur l'ensemble des dossiers disciplinaires.

Le syndic,  
**Ginette Lussier-Price, FCA**

## BUREAU DU SYNDIC

Exercice terminé le	15 mai 2012	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2010
<b>Plaintes relatives à la déontologie déposées contre des membres auprès du Bureau du syndic</b>				
Dossiers reportés de l'an dernier	177	177	217	244
Nouveaux dossiers	464	444	606	433
	641	621	823	677
Dossiers traités au cours de l'exercice	516	483	646	460
Dossiers reportés à l'an prochain	125	138	177	217
<b>Dossiers traités au cours de l'exercice</b>				
Plaintes déposées devant le Conseil de discipline	40	37	39	18
Conciliations déontologiques	2	2	0	0
Interventions	0	0	4	3
Avertissements	286	274	491	332
Décisions de ne pas porter plainte	161	144	85	89
Plaintes retirées par les plaignants ou jugées irrecevables par un syndic	27	26	27	17
Dossiers transmis au Comité d'inspection professionnelle	0	0	0	0
	516	483	646	459
<b>Décisions soumises par les plaignants au Comité de révision</b>				
	22	20	17	15
<b>Conciliation des comptes d'honoraires</b>				
Dossiers reportés de l'an dernier	7	7	12	6
Nouveaux dossiers	60	50	34	41
	67	57	46	47
Dossiers traités	58	48	39	35
Dossiers reportés à l'an prochain	9	9	7	12
<b>Résultats des dossiers traités au cours de l'exercice</b>				
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	22	21	19	16
Dossiers retirés ou non recevables	13	10	4	3
Dossiers pour lesquels un rapport a été produit	23	17	16	11
Dossiers soumis au Conseil d'arbitrage des comptes à la suite de la production d'un rapport	6	5	6	3

## DISCIPLINE

Pierre Linteau, avocat  
Président

Le Conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable agréé ou une personne qui, à l'époque des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la *Loi sur les comptables agréés du Québec*, au *Code des professions* et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

**Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012**

Le secrétaire du Conseil de discipline a reçu, au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012,

34 plaintes émanant du syndic et des syndics adjoints. Au cours de cette période, le Conseil a tenu 47 audiences pour le traitement des dossiers.

Le Conseil de discipline a achevé l'audition de 33 plaintes émanant du syndic ou des syndics adjoints, portant sur les infractions suivantes :

- défaut de se conformer aux normes;
- entrave au travail du syndic;
- défaut de se conformer à une recommandation du Comité d'inspection professionnelle;
- manque d'indépendance et défaut de s'acquitter de son mandat avec tout le soin nécessaire;
- fausses déclarations et défaut d'informer le secrétaire de l'Ordre;
- entrave au travail de l'inspection professionnelle;
- manque d'indépendance;
- fausses déclarations;
- manque d'intégrité et défaut d'agir avec tout le soin nécessaire;
- conflits d'intérêts et défaut de se conformer aux normes;
- acte dérogatoire;
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie des comptables agréés* par un associé;

- appropriation de fonds et manque d'intégrité;
- défaut de s'acquitter de ses obligations avec tout le soin nécessaire;
- défaut de tenir compte des limites de ses connaissances et fait de s'être placé en situation où sa loyauté pouvait être entachée;
- situation prohibée par le *Code de déontologie*.

Le Conseil de discipline a rendu 38 décisions : deux décisions d'acquiescement des intimés, trois décisions sur culpabilité pour lesquelles les audiences sur la sanction sont à venir, 28 décisions sur culpabilité et sanction, deux décisions sur sanction à la suite des décisions antérieures sur culpabilité, une décision d'autorisation de retrait de la plainte, une décision de rejet d'une requête en suspension des procédures, et une décision d'accueil d'une requête visant à déclarer l'expert des intimés inhabile. Voici les sanctions qui ont été imposées selon l'infraction :

- entrave au travail du syndic : réprimande et frais;
- défaut de se conformer à une recommandation du Comité d'inspection professionnelle : amende de 5 000 \$ et frais;
- manque d'indépendance et défaut de s'acquitter de son mandat avec tout le soin nécessaire : réprimande, amende de 12 000 \$ et frais;

**Membres du Conseil**

Benoît Boivin, FCA  
Alain Deslauriers, CA  
Sylvie Deslauriers, FCA  
Jean-Pierre Dubeau, FCA  
Ilana Einheber, CA  
Richard Jacques, FCA  
Pierre Jolicœur, CA

Bertrand Lachance, CA  
André Lafond, CA  
Pierre Lapointe, FCA  
W. Robert Laurier, FCA  
Gaétan Marceau, CA  
Ginette Nantel, CA  
Michel Roberge, CA  
Daniel Rocheleau, CA

Brahm Shiller, CA  
Réal Sureau, FCA  
Cristiane Tinmouth, CA  
François Touchette, CA

**Membres substitués**  
Stephen Coplan, CA  
Robert Desforges, CA

Paul Dumas, CA  
Yvon Fortin, FCA  
André Young, FCA

**Secrétaire**  
Claudette Roberge

## DISCIPLINE

- fausses déclarations et défaut d'informer le secrétaire de l'Ordre : radiation temporaire d'un mois, non-publication d'un avis et frais;
- défaut de se conformer aux normes : amende de 4 500 \$ et frais (les frais d'expert étant limités à 2 500 \$);
- manque d'indépendance : amende de 3 000 \$ et frais;
- manque d'indépendance : amende de 12 000 \$ et frais;
- fausses déclarations : radiation temporaire d'une journée, publication d'un avis et 50 % des frais;
- manque d'intégrité et défaut d'agir avec tout le soin nécessaire : amende de 6 000 \$ et frais;
- conflits d'intérêts et défaut de se conformer aux normes : radiation temporaire d'un mois, publication d'un avis et frais;
- entrave au travail de l'inspection professionnelle : radiation temporaire d'une semaine, publication d'un avis et frais;
- acte dérogatoire : radiation temporaire d'une journée, publication d'un avis et frais;
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie des comptables agréés* par un associé : amende de 3 000 \$ et frais;
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie des comptables agréés* par un associé : amende de 6 000 \$ et frais;
- manque d'indépendance : amende de 6 000 \$ et frais;
- appropriation de fonds : révocation de permis et frais;
- défaut de se conformer à une recommandation du Comité d'inspection professionnelle : radiation temporaire de deux semaines, publication d'un avis et frais;
- acte dérogatoire : radiation temporaire de sept jours, publication d'un avis et frais;

- défaut de s'acquitter de ses obligations avec tout le soin nécessaire : radiation temporaire d'une semaine, publication d'un avis et frais;
- défaut de tenir compte des limites de ses connaissances et fait de s'être placé en situation où sa loyauté pouvait être entachée : amende de 8 000 \$ et frais;
- situation prohibée par le *Code de déontologie* : amende de 3 000 \$ et frais;
- défaut de se conformer aux modalités d'un stage : radiation temporaire de deux semaines, publication d'un avis et frais;
- défaut de se conformer aux normes : radiation temporaire d'un mois, publication d'un avis et frais;
- fausses déclarations : radiation temporaire d'une journée, publication d'un avis et frais.

Les décisions ont été rendues par le Conseil de discipline dans les 90 jours de la mise en délibéré, à l'exception de trois décisions.

Quatre décisions rendues par le Conseil de discipline au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 ont été portées en appel devant le Tribunal des professions. Dans les quatre cas, les audiences doivent être tenues. Le Tribunal des professions a rejeté l'appel pour trois dossiers d'exercices précédents.

Une demande de révision d'une décision du Tribunal des professions rendue au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012 a été déposée auprès de la Cour supérieure. L'audience doit être tenue.

### Du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012

Le secrétaire du Conseil de discipline a reçu, au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012, deux plaintes émanant du syndic et des syndicats adjoints. Au cours de cette période, le Conseil a tenu six audiences pour le traitement des dossiers.

Le Conseil de discipline a achevé l'audition de deux plaintes émanant du syndic ou des syndicats adjoints portant sur les infractions suivantes :

- s'être placé en situation où sa loyauté pouvait être entachée;
- avoir été reconnu coupable d'infractions criminelles.

Le Conseil de discipline a rendu deux décisions sur culpabilité et sur sanction. Voici les sanctions qui ont été imposées selon l'infraction :

- s'être placé en situation où sa loyauté pouvait être entachée : radiation temporaire de deux semaines, publication d'un avis et frais;
- avoir été reconnu coupable d'infractions criminelles : révocation de permis, sans frais.

Une décision a été rendue dans les 90 jours de la mise en délibéré.

Le président du Conseil,  
**Pierre Linteau, avocat**



## EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

La vice-présidence Affaires juridiques et greffe de l'Ordre fait enquête sur les situations d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portées à sa connaissance, et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

### Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

Au cours de cette période, 80 dossiers relatifs à l'exercice illégal de la profession ou à l'usurpation de titre ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit : 31 dossiers ont entraîné le dépôt de plaintes pénales dont 13 ont donné lieu à une condamnation, une plainte a fait l'objet d'un retrait et les autres plaintes sont en attente d'une audition. Par ailleurs, 14 dossiers ont donné lieu à une mise en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre, 25 ont été fermés

pour insuffisance de preuve ou absence de recours, et 10 font toujours l'objet d'une enquête.

En ce qui concerne les 31 dossiers reportés de l'an dernier, 17 plaintes ont été reçues et ont donné lieu à 14 condamnations, trois plaintes sont toujours pendantes et aucune plainte n'a été retirée. Enfin, sept dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve et sept autres dossiers ont donné lieu à une mise en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre.

### Du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012

Au cours de cette période, six dossiers relatifs à l'exercice illégal de la profession ou à l'usurpation de titre ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit :

aucun dossier n'a entraîné le dépôt d'une plainte pénale et aucune plainte n'a fait l'objet d'un retrait; deux dossiers ont donné lieu à une mise en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre et quatre dossiers font toujours l'objet d'une enquête.

En ce qui concerne les 29 dossiers reportés de l'an dernier, 22 plaintes ont été judiciairisées et l'une d'elles a donné lieu à une condamnation, cinq plaintes font toujours l'objet d'une enquête et aucune plainte n'a été retirée. Enfin, un dossier a été fermé pour insuffisance de preuve et un autre dossier a donné lieu à une mise en demeure et s'est réglé à la satisfaction de l'Ordre.

Enquêtes						
	Exercice illégal		Usurpation de titre		Exercice illégal et usurpation de titre	
	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012
Enquêtes effectuées	6	13	3	5	1	1

Poursuites pénales						
	Exercice illégal		Usurpation de titre		Exercice illégal et usurpation de titre	
	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012
Poursuites pénales intentées	29*	42*	6*	9*	13*	19*

\* Comprenant plusieurs chefs d'accusation

Jugements rendus								
	Jugements rendus		Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable		Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable		Montant total des amendes imposées	
	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012	31 mars 2012	15 mai 2012
Exercice illégal	18	18	18	18	0	0	67 200 \$	67 200 \$
Usurpation de titre	2	2	2	2	0	0	6 000 \$	6 000 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	7	8	6	7	1	1	21 500 \$	23 000 \$

## FONDS D'INDEMNISATION

Michel Lamarre, CA  
Président



Après étude de chacune d'entre elles, le Comité a recommandé au Comité exécutif de les rejeter puisqu'elles ne satisfaisaient pas aux conditions de recevabilité de la réglementation applicable. Le Comité exécutif, après étude de chacun des rapports et des recommandations du Comité du Fonds d'indemnisation, a rejeté les sept réclamations.

### Du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012

Le Comité n'a analysé aucune réclamation au cours de cette période.

Le président du Comité,  
**Michel Lamarre, CA**

En vertu de la réglementation, le montant maximal que le Comité du Fonds d'indemnisation peut verser à un réclamant individuel est de 80 000 \$, et de 300 000 \$ pour l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre.

### Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

Au cours de cette période, le Comité a analysé sept réclamations concernant cinq membres de l'Ordre. Ces réclamations totalisaient un montant de 534 000 \$.

#### Membres du Comité

**Pierre Gauvreau, FCA**  
**Daniel McMahon, FCA**

#### Secrétaire

**Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ**

## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

### Activités relatives à la formation continue obligatoire

En vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec* (Règlement), entré en vigueur en juillet 2006, tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue obligatoire au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, sur lesquelles 15 heures au plus peuvent être consacrées annuellement à une activité d'autoapprentissage comme la lecture.

Les activités de formation doivent être en lien avec les domaines d'activité dans lesquels œuvre le comptable agréé et cadrer avec les activités professionnelles décrites à l'article 1 du *Code de déontologie des comptables agréés*.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, les membres qui exercent la comptabilité publique sont également assujettis au *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec qui exercent la comptabilité publique* (Règlement - comptabilité publique). Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures par période de référence de trois ans à des activités de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence. La formation doit être liée aux domaines de la

présentation de l'information financière et de la mise à jour des normes d'audit et d'examen généralement reconnues. Ces exigences s'inscrivent à l'intérieur des exigences générales du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*. La période de référence de trois ans s'étend du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2012.

Parmi les 16 898 membres actifs assujettis au Règlement, dont 5 073 sont aussi assujettis au Règlement - comptabilité publique, 477 membres (dont 168 en comptabilité publique) ont été dispensés de l'obligation de participer aux activités de formation continue en vertu de l'article 15 du Règlement (ou de l'article 13 du Règlement - comptabilité publique), pour un total de 10 160 heures de dispense (dont 2 371 heures en comptabilité publique).

Au cours de l'exercice 2011-2012, deux membres ont fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du Tableau de l'Ordre pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement, comparativement à quatre membres en 2010-2011. Leur radiation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement.

De plus, un membre a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre ordonnant la limitation de son droit d'exercer la certification pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement - comptabilité publique. Cette limitation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve que ce membre a satisfait aux exigences du Règlement - comptabilité publique.

## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Les activités de formation ont consisté en ce qui suit :

Activités de formation	Nombre de membres	Nombre d'heures
<b>Activités de formation structurée</b>		
Cours offerts ou organisés par l'Ordre	6 454	145 384
Cours offerts ou organisés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés ou par les ordres de comptables agréés des autres provinces	812	9 883
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou organismes similaires	2 595	47 052
Cours offerts par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	3 137	136 216
Cours ou formation structurés en milieu de travail	9 534	270 007
Séances de formation structurée	1 239	22 532
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	7 043	109 335
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	2 174	42 650
Formations à distance	2 937	25 061
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable agréé	220	22 001
Projets de recherche ou d'études	227	15 748
<b>Total partiel - Activités de formation structurée</b>		<b>845 869</b>
Activités de formation non structurée (autoapprentissage)		246 312
<b>Total</b>		<b>1 092 181</b>

Les données figurant dans le tableau ci-dessus reflètent la situation au 31 août 2011 et sont par conséquent valides tant en date du 31 mars que du 15 mai 2012.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

Mélanie Leduc, CA\*  
Présidente



Le Comité de la formation professionnelle (CFP) procure une tribune privilégiée aux représentants du monde universitaire et aux maîtres de stage pour discuter de l'évolution des normes d'admission à la profession de comptable agréé. Les analyses et l'avis des membres du CFP permettent au Conseil d'administration de l'Ordre de prendre des décisions éclairées. Le CFP intègre les membres du Comité de la formation des comptables agréés, institué conformément au *Règlement sur le comité de la formation des comptables agréés* en application du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26, a. 184, al. 2).

Au cours de l'exercice 2011-2012, les membres du CFP ont débattu du bien-fondé d'une nouvelle voie d'accès à la profession, basée sur un examen d'Évaluation de l'expérience (Eve) plutôt que sur la réussite de l'Évaluation uniforme (EFU), pour les candidats déjà détenteurs d'un titre comptable étranger. Les membres ont émis un avis favorable à l'égard du projet pancanadien Eve, mais sa mise en œuvre au Québec devra attendre la réglementation requise. Au cours de l'année, l'Ordre a aussi adhéré au protocole d'entente sur la reconnaissance mutuelle proposé par l'ICCA et l'Institute of Chartered Accountants of Pakistan, visant à permettre à des comptables agréés du Pakistan d'accéder directement à l'EFU.

Les pourparlers en vue de l'unification de la profession comptable au Québec et au Canada ont interpellé les membres du CFP et du Comité de la formation des comptables agréés. Ceux-ci ont été invités à se pencher sur le nouveau modèle de formation proposé pour la profession de «comptable professionnel agréé» (CPA). Leurs réflexions et leurs commentaires ont éclairé le Conseil de l'Ordre dans sa décision d'adopter, de manière préliminaire, les grands principes retenus pour cheminer vers l'élaboration des conditions d'accès à une profession

comptable unifiée. En outre, leur collaboration a été essentielle quant à l'orientation de la suite des travaux, tant au niveau provincial qu'au niveau national, et nous les remercions de leur précieux apport.

L'excellent travail de nos partenaires universitaires et de nos maîtres de stage a contribué à la réussite de 576 candidats à l'EFU de 2011. Nous nous réjouissons à l'avance du moment où ces candidats deviendront officiellement membres de la profession comptable et nous leur souhaitons une carrière des plus prometteuses.

La présidente du Comité,  
**Mélanie Leduc, CA**

**Membres du Comité**  
Danièle Blanchette, CA  
Nicolas Boivin, CA  
Louise Briand, CA  
Pierrette Doré, FCA\*  
Guylaine Duval, CA  
Jacques Fortin, FCA\*

Yves Galarneau, CA  
Maurice Gosselin, CA  
Trevor Hagyard, CA  
Jesus Jimenez-Orte, représentant  
du ministère de l'Éducation, du  
Loisir et du Sport\*  
Michel Larouche, CA

Jean-Paul Lauly, CA  
Laurent Liagre, CA  
Patricia Michaud, CA  
Julia Scott, CA

**Observatrice**  
Hélène Racine, CA, ASC,  
représentante du Comité sur la  
formation et l'admission

**Secrétaire**  
Diane Messier, FCA

\* Membres du Comité de la formation des comptables agréés (décret 1027-97)

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

Benoît Riendeau, CA  
Président

L'inspection de 500 unités a nécessité environ 792 jours/inspecteur au cours de l'exercice<sup>1</sup>. Environ 96 % des membres ayant fait l'objet d'une inspection cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi auprès des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 55 jours/inspecteur. La diminution du nombre de membres assujettis à un stage avec ou sans cours de perfectionnement est notamment attribuable à une nette amélioration de la documentation des procédés d'examen, plus précisément en ce qui a trait aux variations importantes des postes de résultats et de la marge brute, ainsi qu'à la compréhension de l'application de l'approche d'audit par risques.

Principales activités du Comité à la fin de la période annuelle	2012	2011
Unités de pratique ayant fait l'objet d'une inspection au cours de l'exercice	500	519
En suspens au début de l'exercice	51	74
	<b>551</b>	<b>593</b>
En suspens à la fin de l'exercice	1	51
Unités de pratique ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection au Comité d'inspection professionnelle	550	542
<b>Recommandations du Comité d'inspection professionnelle ratifiées par le Conseil d'administration</b>		
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	10	17
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	41	46
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	12	44
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	51	58
Nombre de membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection	1 715	2 084
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	9	7
Nombre d'inspections portant sur la compétence	0	0

**Membres du Comité**

**Alain Trudeau, CA**, vice-président  
**Paule Bouchard, FCA**  
**Richard Boucher, CA**  
**Christine Brosseau, CA**

**Chantal Couture, CA**  
**Jacques Grandmont, CA**  
**Kenneth Hotton, CA**  
**Nathalie Labelle, CA**  
**Alain Lajoie, FCA, CA•EJC**

**Josée Leclerc, CA**  
**Gloria Lemire, CA**  
**Pierre Longpré, CA**  
**Louise Papin, CA**

**Secrétaire**

**Martine Picard, FCA**

<sup>1</sup> Aucune activité du Comité d'inspection professionnelle n'a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai 2012. Ainsi, les données figurant dans le présent rapport sont valides tant en date du 31 mars que du 15 mai 2012.

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspection de la vice-présidence Inspection et pratique professionnelle de l'Ordre. Cette équipe est composée de **Martine Picard, FCA**, vice-présidente, de **Chantal Le Rossignol, CA**, directrice adjointe, de **Geneviève Audet, CA**, **Sylvia Dansereau, CA**, **Kim Lemire, CA**, et **Mireille Quinn, CA**, inspectrices permanentes, ainsi que des inspecteurs et surveillants contractuels suivants :

**Philippe Bérubé, CA**      **Sylvain Moisan, CA**  
**Jean-Étienne Blais, CA**    **Pierre O. Oigny, FCA**  
**Jean Boudreau, CA**        **Monique Papineau, CA**  
**André Coutu, CA**         **Sylvie Plante, CA**  
**Pierre Désilets, CA**      **Dominique Racine, CA**  
**Sylvie Fortin, CA**         **Louise Trépanier, CA**  
**Diane Joly, CA**

Les 14 membres du Comité ont consacré plus de 41 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de Québec, du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de l'Estrie.

### Refus de se soumettre au stage de perfectionnement consistant en un stage dit d'«inspection périodique» et de suivre les cours de perfectionnement

En vertu de l'article 4 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Conseil d'administration que le dossier d'un membre soit transmis au Syndic de l'Ordre afin que celui-ci formule une plainte devant le Conseil de discipline de l'Ordre, car le membre n'avait soumis aucun dossier pour révision et n'avait suivi aucun des cours imposés par le Conseil d'administration.

### Refus de se soumettre au stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision

Dans deux cas, le Comité a recommandé au Comité exécutif de transmettre les dossiers des membres au Syndic. Les deux membres ont fait preuve d'une conduite dérogatoire en faisant défaut de se soumettre à un stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision.

### Programme général d'inspection

Le programme d'inspection professionnelle, qui comprend un nouveau processus d'évaluation, est entré en vigueur au début de l'exercice 2011-2012, soit la première année du neuvième cycle d'inspection. En vue d'harmoniser le système d'inspection des ordres provinciaux de CA, un nouveau logiciel d'inspection, comprenant le questionnaire d'inspection professionnelle, a été utilisé à compter du début des inspections de 2011-2012. La méthodologie utilisée entraîne des changements touchant l'identification et le classement des déficiences, l'évaluation globale de leur incidence et la sélection des mesures à prendre afin d'aider les cabinets. Le Comité d'inspection professionnelle procède à une évaluation globale en tenant compte de la fréquence et de la gravité des déficiences dans le rapport d'inspection professionnelle. C'est donc un rapport d'inspection professionnelle renouvelé, harmonisé pour l'ensemble des provinces, qui a été délivré aux cabinets inspectés au cours de l'année d'inspection 2011-2012.

### Sommaire des cas transmis au Syndic

Les 365 dérogations comprises dans les 294 dossiers transmis au Syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément au 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

Dérogations au Code de déontologie des comptables agréés	
Manquement à l'article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession, d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	217
Manquement à l'article 204.4.23 précisant qu'un membre qui réalise une mission de certification, ou y participe, doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare.	22
Manquement à l'article 204.8 précisant qu'un membre qui exerce en expertise comptable et qui fournit un service autre qu'une mission de certification et une mission relative à des procédures d'audit spécifiées doit faire mention de toute activité, de tous intérêts ou de toute relation qui, eu égard à la mission, seraient interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme portant atteinte à l'indépendance du membre ou du cabinet au point de sembler constituer une entrave au jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet.	20

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

Manquement à l'article 48 concernant le secret professionnel.	16
Manquement à l'article 204.2 précisant qu'un membre qui réalise une mission de certification, ou y participe, doit identifier les menaces pour l'indépendance, en apprécier la gravité et, lorsque les menaces ne sont pas manifestement négligeables, déterminer et mettre en place les sauvegardes propres à les ramener à un niveau acceptable.	13
Manquement à l'article 63 précisant que le membre doit, avant d'accepter, en remplacement d'un autre comptable, une mission de certification ou une mission de compilation, se mettre en rapport avec ce comptable pour lui demander s'il y a des facteurs dont il devrait tenir compte avant de décider d'accepter cette mission.	10
Manquement à l'article 76 précisant qu'un membre ne doit pas exercer sa profession au sein d'une société sous un nom ou une dénomination sociale qui induit en erreur ou qui soit trompeur.	8
Manquement à l'article 25.2 précisant qu'un membre qui fournit des services professionnels autres que des missions de certification doit, dans tout rapport ou document qui est adressé à une personne autre que son employeur, inscrire la nature et l'importance de toute influence susceptible d'avoir l'apparence de constituer une entrave à son jugement professionnel ou à son objectivité.	6
Manquement aux obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles, notes d'orientation du <i>Manuel de l'ICCA</i> et aux données en vigueur selon l'état de la science (article 19).	5
Manquement à l'article 204.1 précisant qu'un membre qui réalise une mission de certification, ou y participe, doit être et demeurer libre de toute influence, de tous intérêts et de toute relation qui porteraient en atteinte à son jugement professionnel ou à son objectivité ou à celui ou celle de son cabinet ou pourraient être interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme ayant cet effet.	5
Manquement à l'article 36.10 précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit identifier les menaces qui nuisent à son indépendance et en apprécier la gravité.	3
Manquement à l'article 36.4 précisant qu'un membre doit demeurer libre de toute influence, tout intérêt ou toute relation pouvant porter atteinte à son jugement professionnel ou en donner l'apparence.	3
Manquement à l'article 61 précisant que le membre doit s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'il fournit à l'Ordre.	3
Manquement à l'article 36.8.12 a) précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction du client pour les écritures de journal qu'il prépare.	2
Manquement à l'article 7 précisant qu'un membre doit assurer personnellement la direction de toute place d'affaires d'une société se présentant comme une société de comptables agréés ou au sein de laquelle un ou des membres offrent des services de certification.	1
Manquement à l'article 1 précisant qu'un membre doit prendre les moyens raisonnables pour que toute personne qui collabore avec lui dans l'exercice de sa profession, ainsi que toute société au sein de laquelle il exerce cette profession, respecte la <i>Loi sur les comptables agréés</i> , le <i>Code des professions</i> et les règlements pris pour leur application.	1
Manquement à l'article 36.9.7 précisant qu'un membre, dans le cadre d'une mission de vérification d'une entreprise cotée, ne peut offrir des services professionnels tels des services de comptabilité ou de tenue de comptes liés aux états financiers devant être vérifiés.	1
Manquement à l'article 62 précisant qu'avant d'ouvrir toute nouvelle place d'affaires pour l'exercice de la profession, le membre doit en informer l'Ordre.	1
Manquement à l'article 5 précisant que le membre n'a pas agi avec dignité afin de préserver la bonne réputation de la profession.	1
<b>Déroptions à la <i>Loi sur les comptables agréés</i></b>	
Manquement à l'article 24 précisant que nul ne peut exercer la comptabilité publique s'il n'est pas comptable agréé.	2
<b>Déroptions au <i>Code des professions</i></b>	
Manquement à l'article 187.10.1 précisant que le comptable agréé qui exerce la comptabilité publique doit utiliser le titre d'auditeur.	25

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

### Programme général d'inspection (suite)

Des formations sur le nouveau processus d'évaluation ont été données à tous les inspecteurs et à tous les membres du Comité d'inspection professionnelle, et plusieurs outils nécessaires au bon fonctionnement des inspections ont été élaborés. Un troisième et dernier article intitulé « Inspection professionnelle : nouvelle méthodologie d'évaluation en vigueur à compter de juin 2011 » est paru dans le bulletin *Inf@CA* du 25 mai 2011 afin d'informer les membres de l'Ordre.

Un nouveau document, intitulé « Plan d'action » et servant à la formulation de commentaires par les membres à la suite de la réception de leur rapport d'inspection professionnelle, a été instauré pour l'exercice 2011-2012. Ce document a permis de normaliser les commentaires tout en encourageant la communication des mesures que le cabinet prévoit mettre en place à la suite de son inspection, notamment les correctifs visant à améliorer la qualité des missions réalisées ainsi que les cours de perfectionnement qu'il suivra afin de corriger les lacunes relevées lors de l'inspection.

Les questionnaires d'inspection professionnelle ont été mis à jour, en collaboration avec nos homologues des autres provinces, afin de tenir compte des Normes internationales d'information financière, applicables aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi que des Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, qui s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, mais dont l'application aux exercices ouverts avant cette date est permise.

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'inspection de cabinets en collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes s'est poursuivie.

Le Comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2012-2013, à l'inspection et à la réinspection de 551 unités de pratique, ce qui devrait nécessiter 949 jours/inspecteur. Il prévoit aussi effectuer le suivi auprès des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 53 jours/inspecteur. Le Comité entend aussi se consacrer, notamment, à l'inspection des dossiers des membres exerçant la comptabilité publique et offrant d'autres services de certification et services connexes au sens du *Manuel de l'ICCA*, ainsi que des services en fiscalité, en planification financière, en juricomptabilité et en évaluation d'entreprises, et au suivi de la réglementation en lien avec la protection du public.

### Autres activités et réalisations

Une rencontre interprovinciale regroupant les responsables de l'inspection de chacune des provinces a été planifiée et organisée. La nouvelle méthodologie d'évaluation harmonisée ainsi que les différents outils de travail ont fait l'objet de discussions. D'autres échanges ont eu lieu au sujet des lacunes relevées en lien avec les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé ainsi que les Normes canadiennes d'audit. Des représentants du Conseil canadien sur la reddition de comptes ont profité de l'occasion pour venir présenter les déficiences qu'ils relèvent le plus fréquemment et leur méthodologie de travail.

La compilation pancanadienne des lacunes relevées lors des inspections s'est poursuivie et le Comité en a remis les résultats aux responsables des programmes de formation et de soutien technique offerts aux membres de chaque province. Des cours ont été donnés aux membres afin de les informer au sujet des manquements aux normes et des changements apportés au programme général d'inspection. De plus, un article intitulé « Résultats d'inspection : retrouvons nos manches! » est paru dans le bulletin *Inf@CA* du 31 mai 2011.

Dans le but de permettre aux membres d'améliorer leurs dossiers avant la fin de la saison d'inspection, un autre article, intitulé « Un bonjour de l'Inspection professionnelle - Comment améliorer les mandats en cours », a été publié dans le bulletin *Inf@CA* du 28 février 2012. Cet article faisait état des principales constatations dégagées dans le cadre des inspections au sujet de l'application des Normes canadiennes d'audit et des Normes comptables pour les entreprises à capital fermé, et comprenait une annexe proposant des ressources pour aider les membres.

Des manuels techniques et d'autres outils offerts à l'ensemble des membres de l'Ordre ont également été mis à jour au cours de l'exercice 2011-2012.

Le président du Comité,  
**Benoît Riendeau, CA**

## RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*,

l'Ordre applique un processus de reconnaissance des équivalences à l'intention des personnes qui demandent à faire reconnaître l'équivalence

d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors du Québec, en vue d'obtenir un permis.

### Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors du Québec

Demandes de reconnaissance - Équivalence de diplômes	Diplômes délivrés au Canada		Diplômes délivrés hors du Canada	
	1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2012 au 15 mai 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2012 au 15 mai 2012
Reçues	14	0	42	1
Acceptées en totalité	14	0	4	0
Refusées	0	0	38	1

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de

diplômes incluses dans la catégorie «refusées» dans le tableau ci-dessus soient présentées à titre de demandes acceptées en partie dans les données

relatives à l'équivalence de la formation.

Demandes de reconnaissance - Équivalence de la formation	Diplômes délivrés au Canada		Diplômes délivrés hors du Canada	
	1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2012 au 15 mai 2012	1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012	1 <sup>er</sup> avril 2012 au 15 mai 2012
Reçues	0	0	42	2
Acceptées en totalité	0	0	4	1
Acceptées en partie	0	0	38	1
Refusées	0	0	0	0

### Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Le *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 21 mai 2010. À la suite de l'entrée en vigueur de ce règlement, l'Ordre a été en mesure de délivrer un permis de CA à un expert-comptable de France ayant rempli toutes les conditions prévues au

règlement susmentionné. Aucune nouvelle demande n'a été reçue en cours d'année.

Les démarches en vue de signer un accord de reconnaissance mutuelle avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) ont été mises en suspens en raison des pourparlers d'unification des trois ordres professionnels comptables.

### Ententes de reconnaissance mutuelle

L'Ordre a conclu des accords de reconnaissance mutuelle avec 15 organismes comptables étrangers.

Les membres en règle de ces organismes bénéficient d'une voie d'accès au titre de comptable agréé qui tient compte de leurs qualifications professionnelles.

### Délivrance de permis temporaires, restrictifs ou spéciaux

Depuis plusieurs années, la *Loi sur les comptables agréés* reconnaît à l'Ordre le pouvoir de délivrer des «permis sur permis» aux CA membres d'un ordre de comptables agréés d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou des Bermudes.

## RÈGLEMENTATION

Jacques Filion, CA  
Président



Le Comité sur la réglementation a pour mandat de voir à la mise à jour des règlements actuels et à la rédaction de nouveaux règlements, et de fournir une recommandation quant à leur approbation par le Conseil d'administration. Le mandat du Comité porte sur l'ensemble des règlements de l'Ordre, y compris le *Code de déontologie des comptables agréés*, et sur tous les projets de nouveaux règlements. Le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* relève du Comité et a notamment pour rôle de

rédiger les propositions de modifications à apporter au *Code de déontologie des comptables agréés*, et d'examiner et de commenter les modifications qu'il est proposé d'apporter aux règles de déontologie harmonisées.

Les travaux sur l'unification de la profession comptable, notamment l'élaboration du projet de loi sur les comptables professionnels agréés et l'analyse comparative de la réglementation des trois ordres pour assurer l'encadrement de la nouvelle profession, ont eu pour conséquence de suspendre les travaux du Comité relatifs à la révision des règlements de l'Ordre. Ainsi, le Comité n'a tenu aucune réunion au cours de l'exercice 2011-2012.

Au cours de l'exercice, le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* a analysé et commenté un projet de modification des normes d'indépendance énoncées au chapitre 204 du Code de déontologie harmonisé pour les comptables agréés du Canada. Il a également examiné et commenté les propositions de modification des règles de déontologie

harmonisées qui sont appliquées par la profession à l'extérieur du Québec. Ces propositions touchaient respectivement les informations qu'un comptable agréé doit rapporter à son ordre provincial et la collaboration qu'il doit lui fournir, la collaboration qu'un comptable agréé démis de ses fonctions doit fournir à son successeur, la conservation des dossiers et les normes à suivre dans certains domaines.

Le président du Comité,  
**Jacques Filion, CA**

### Membres du Comité

Martine Bouillé, CA  
Lise Lambert, ASC,  
représentante du public  
Gilles Malette, CA  
Daniel McMahon, FCA  
Christine Montamat, MBA, FCA  
Caroline Nadeau, CA  
Gilles C. Simard, CA  
Robert St-Aubin, FCA

### Secrétaire

Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ

### Membres du Groupe de travail sur le Code de déontologie

Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ  
Bernard Chartier, CA  
Gilles Henley, CA  
Charles Jacobs, CA

Diane Lanciault-Fortier, CA  
Sylvain Loïselle, CA  
Ginette Lussier-Price, FCA  
Martine Picard, FCA  
Daniel Vézina, CA  
Ed Victor, FCA

### Secrétaire

Christine Montamat, MBA, FCA

## RÉVISION

Martin Langlois, CA  
Président



Le Comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête à l'égard d'un membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre à l'époque des actes reprochés, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline. Le Comité est constitué de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

### Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012

Au cours de cette période, le Comité a reçu 20 demandes d'avis, toutes présentées dans les délais prescrits par le *Code des professions*.

Le Comité s'est réuni à 17 occasions afin de traiter 16 dossiers, dont deux ouverts au cours de l'exercice précédent. Les six autres dossiers ouverts au cours de la présente période seront traités ultérieurement.

Le Comité a rendu 17 avis, dont un avis pour un dossier de l'exercice précédent. Dans 14 cas, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline. Dans un cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte. Dans un autre cas, il a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte et a suggéré la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non. Dans un autre cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte, et lui a également suggéré de confier le dossier au Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre.

Enfin, le Comité de révision s'est réuni deux fois en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie par ses membres lors de ses réunions.

### Du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2012, le Comité a reçu deux demandes d'avis, toutes deux présentées dans les délais prescrits par le *Code des professions*.

Le Comité s'est réuni à trois occasions afin de traiter trois dossiers ouverts au cours de la période précédente.

Trois dossiers ouverts au cours de la période précédente et deux dossiers ouverts au cours de la présente période seront traités ultérieurement.

Le Comité a rendu trois avis. Dans un cas, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline. Dans les deux autres cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte.

Le président du Comité,  
**Martin Langlois, CA**

#### Membres du Comité

**Rhéal Jr Brunet, CA**  
**Louise Champoux-Paillé, MBA,**  
**Adm.A,** représentante du public  
**Alain Chassé, CA**  
**Louise Cloutier, CA**

#### Jocelyn Guimond, CA

**Roland Larochelle,**  
représentant du public  
**Pierre Lussier, FCA**  
**Yves Montpetit, CA**  
**Gary Wechsler, CA**

#### Secrétaire

**Claudette Roberge**

## PERSONNEL DE L'ORDRE

### COMITÉ DE DIRECTION



De gauche à droite : Daniel McMahon, FCA • Christine Montamat, MBA, FCA • Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ • Ginette Lussier-Price, FCA • Martine Picard, FCA • André Richard, MBA • Évelyn Paquin, FCA • Marie-France Langlois, CA • Diane Messier, FCA • Daniel Benard, FCA

## PERSONNEL DE L'ORDRE

### BUREAU DE DIRECTION

#### Président et chef de la direction et secrétaire

Daniel McMahon, FCA

#### Secrétaire de direction, Bureau de direction

Carole Manseau

### ADMINISTRATION

#### Vice-présidente directrice et vice-présidente, Administration

Évelyn Paquin, FCA

### RESSOURCES HUMAINES

#### Conseiller principal, Ressources humaines

Danièle Deschênes, CRIA

#### Analyste, Ressources humaines

Julie Vézina

### FINANCES

#### Directrice, Finances

Marie-France Langlois, CA

#### Adjointe administrative, Administration et finances

Hamama Boudella

#### Agente, Administration et collecte d'informations

Carole Pharand

#### Agente, Collecte d'informations

Lise Cousineau

#### Analyste, Conformité

Lucie Charbonneau

#### Analyste, Information financière

Iulia Raihert

#### Commis à l'entrepôt et aux services postaux

Michel Magny

#### Commis à l'expédition

Sylvie Cuerrier

#### Contrôleure

Sonya Guilbault, CA

#### Contrôleure adjointe

Mélanie Charbonneau, CA

#### Coordonnatrice, Administration et finances

Loraine Young

#### Préposée à l'accueil et à l'information

Rachel Bigras

#### Technicienne en comptabilité, Comptes clients

Cindy Chan

#### Technicienne en comptabilité,

#### Comptes fournisseurs

Lorena Alburez

### SYSTÈMES D'INFORMATION

#### Directeur, Systèmes d'information

André Richard, MBA

#### Administrateur, Réseau

Michel Yafalian

#### Analyste programmeur, Développement

David Dorsett

#### Analyste programmeur, Implantation

Daniela Bungardean

#### Coordonnateur, Systèmes d'information

Said Belhaj

#### Programmeurs

Reda Ennajih

Fabien Péret

#### Technicien en informatique

Éric Pesant

#### Webmestre

Philippe Laurin

### AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE

#### Vice-présidente, Affaires juridiques et greffe

Christiane Brizard, avocate, C.OCAQ

#### Adjointe administrative,

#### Affaires juridiques et greffe

Isabelle Ledroit

#### Agente, Tableau de l'Ordre

Claudette Custeau

#### Conseillère juridique

Geneviève Ouimet, avocate

#### Coordonnatrice, Tableau de l'Ordre et Affaires juridiques

Raluca Gheorghita

#### Secrétaire du Conseil de discipline, du Conseil

#### d'arbitrage des comptes et du Comité de révision

Claudette Roberge

### FORMATION

#### PROFESSIONNELLE ET RELÈVE

#### Vice-présidente,

#### Formation professionnelle et relève

Diane Messier, FCA

#### Directrice adjointe, Candidats et relève

Jasmine Marcoux, MBA, CA

#### Directrice adjointe, Formation professionnelle

Andrée Daoust, CA

#### Adjointe administrative,

#### Formation professionnelle et relève

Mélissa Zdaniak

#### Adjointe administrative,

#### Programme de formation professionnelle

Sharon-Rose Alexandre

#### Agente administrative, Tableau des candidats

#### à l'exercice de la profession

Anne-Marie Marois

#### Conseiller aux employeurs, Stage CA

Poste à combler

#### Conseillère, Formation professionnelle et relève

Marie-Christine Gagné, CA

#### Coordonnatrice, EFU et relève

Marie-Josée Hamel

## PERSONNEL DE L'ORDRE

### INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

#### **Vice-présidente,**

#### **Inspection et pratique professionnelle**

Martine Picard, FCA

#### **Directrice adjointe, Inspection professionnelle**

Chantal Le Rossignol, CA

#### **Directrice adjointe, Pratique professionnelle**

Lyne Lépine, CA

#### **Adjointe administrative, Fonctionnement de l'inspection professionnelle**

Pauline Duguay

#### **Adjointe administrative,**

#### **Formation continue obligatoire**

Mary Young

#### **Adjointe administrative, Inspection professionnelle**

Caroline Bouchard

#### **Agente administrative, Pratique professionnelle**

Karyn Beauregard Lussier

#### **Chargée de la pratique professionnelle**

Caroline St-Jean, CA

#### **Coordonnatrice, Inspection professionnelle**

Danielle Arcudi

#### **Inspectrices professionnelles**

Geneviève Audet, CA

Sylvia Dansereau, CA

Kim Lemire, CA

Mireille Quinn, CA

#### **Préposée, Formation continue obligatoire**

Marie-Jo St-Pierre

### PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

#### **Vice-président, Produits et services professionnels**

Daniel Benard, FCA

#### **Directrice adjointe, Produits et services professionnels**

Maryse Samson, M.Éd.

#### **Adjointes administratives, Assurance qualité**

Monica Hachey

Vali Thibaudeau

#### **Adjointe administrative, Conseillers des CA**

Diane Lafortune

#### **Adjointe administrative, Logistique**

Julie Beaulac

#### **Adjointe administrative, Logistique et édition**

Martine Primeau

#### **Adjoint administratif, Produits et services professionnels**

Guerline Charles

#### **Adjointes administratives, Service à la clientèle**

Linda Syrkos

Geneviève Trudel

#### **Conseillère des CA, Cabinets**

Guylaine Houde, CA

#### **Conseillère des CA, Entreprises et secteur public**

Marie-Claude Hamelin, CA

#### **Conseillère des CA, Normes et produits et services professionnels**

Annie Smargiassi, CA

#### **Coordonnatrice, Animation et logistique des activités**

Louise Moreau

#### **Coordonnatrice, Animation et logistique des produits et services professionnels**

Lyne Fréchette

#### **Coordonnatrice, Logistique et assurance qualité**

Évelyne Cossette

#### **Coordonnatrice, Service à la clientèle**

Marie-Claude Cardinal

### STRATÉGIE, AFFAIRES EXTERNES ET COMMUNICATIONS

#### **Vice-présidente, Stratégie, affaires externes et communications**

Christine Montamat, MBA, FCA

#### **Directrice adjointe, Éditique, événements et regroupements régionaux**

Maryse Dumais

#### **Directrice adjointe, Marketing et communications**

Julie Péloquin, CA

#### **Adjointe administrative, Événements et regroupements régionaux**

Jennifer Hum

#### **Adjointe administrative, Stratégie, affaires externes et communications**

Valérie Gauffre

#### **Conseillère principale, Communications**

Erika Vaugeois

#### **Chargée des communications**

Roxanne Plante

#### **Chargée des relations externes**

Fanie Clément St-Pierre

#### **Conceptrices graphiques**

Julie Milette

Guylaine Thiboutot

#### **Infographiste**

Andrée-Anne Sénéchal

#### **Planificateur d'événements**

José Boucher

### SYNDIC

#### **Syndic**

Geneviève Lussier-Price, FCA

#### **Adjointe administrative, Bureau du syndic**

Suzanne Racette

#### **Secrétaire de direction, Bureau du syndic**

Manon Dumouchel







ORDRE DES COMPTABLES  
PROFESSIONNELS AGRÉÉS  
DU QUÉBEC

393, rue Saint-Jacques, bureau 920  
Montréal (Québec) H2Y 1N9  
[cpa-quebec.com](http://cpa-quebec.com)